

L'AGENDA

- 31 janvier** ● JANVIER

Nuit de la Bourrée en Limousin
Association Délires et des Notes
Donzenac
- 07 février à 20 h** ● FÉVRIER

Spectacle Cabaret Swing Paradise
(Musique On Danse)
La Grande Salle
- 21 février à 20 h**

Concours de belote (SSSF Tennis)
La Grande Salle
- 9 mars de 9 h à 12 h** ● MARS

Don du sang
Salle du Temps Libre
- 14 mars**

Repas de chasse
(Société communale de chasse)
La Grande Salle
- 22 et 29 mars**

Elections Départementales
La Grande Salle
- 11 avril** ● AVRIL

Repas SSSF Foot
La grande Salle
- 18 avril à 20 h**

Loto de l'école
(Association des Parents d'Elèves)
La Grande Salle
- 25 avril à 20 h**

Repas farcidures du Comité des Fêtes
La Grande Salle
- 5 mai de 9 h à 12 h** ● MAI

Don du sang
Salle du Temps Libre
- 13 juin à 20 h** ● JUIN

Spectacle de fin d'année
de Musique On Danse
La Grande Salle
- 27 juin**

Nuit de la Saint Jean
(Comité des Fêtes)
Parking de La Grande Salle

Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, square du 14 juillet- 19270 Sainte-Féréole
Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65
Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr - www.sainte-fereole.fr
Assistance à la rédaction : **Atelier écritures** - Brive

NUMÉROS UTILES

Mairie	05 55 85 78 00
Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - le samedi de 8 h 30 à 11 h (fermée en juillet et en août).	
École primaire	05 55 85 78 53
École maternelle	05 55 85 68 67
Maison de l'enfance	05 55 84 25 87
Espace jeunes	05 55 22 73 87
Médecins	
KIM Francis	05 55 85 76 52
PARAUD Jean Henri	05 55 18 08 63
Infirmières	
M^{mes} DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT	05 55 85 65 91
Podologue	
DELPY Caroline	05 55 22 17 28
Kinésithérapeute	
CERMAK Vladimir	05 55 22 15 54
Pharmacie CROUCHET	05 55 85 68 72
Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac	05 55 85 73 79
Permanence en Mairie 1 ^{er} mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30	
Assistante Sociale	05 55 74 49 72
M ^{me} Françoise PESTEL-BESSE présente en Mairie les 2 ^e et 4 ^e mardis de chaque mois (sur rendez-vous).	
Mission Locale	05 55 17 73 00
Pour les jeunes de 16 à 25 ans (sur rendez-vous une fois par mois)	
Maison d'accueil spécialisée	05 55 85 66 43
La Poste	05 55 85 74 00
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h - le samedi de 9 h à 12 h. Heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12 h.	
TAXI	
Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :	
Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif. M ^{me} PATRY au 05 55 92 98 88 ou M ^{me} GAMBOA au 06 16 79 94 94 . Le montant de la prise en charge du taxi (2€) reste à la charge de l'utilisateur.	
Transport à la demande par l'AGGLO	
Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19 . L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2€ l'aller-retour.	
AGGLO	
Service assainissement	05 55 74 70 15
Déchetterie Malemort	05 55 92 07 18
Lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.	
Gendarmerie de Donzenac	05 55 85 69 50
Sapeurs Pompiers	18 ou 112 (portables)
SMUR	15
Police Secours	17



SAINTE
FÉRÉOLE



Bulletin Municipal



Sommaire

- Edito ● p 3
- Actualités ● p 4-10
- En Bref ● p 11-13
- Infos ● p 14-15
- Notre patrimoine ● p 16-17
- Echo de Manocalzati ● p 18
- Associations ● p 19-23
- Comptes Rendus ● p 24-30
- Etat Civil ● p 31
- Agenda ● p 32

Infos

Il faut que je vous dise...

Sans remettre en cause l'inaliénable liberté individuelle dans notre pays, je tiens ici à attirer votre attention sur le rôle de chacun d'entre nous pour assurer la pérennité des services et commerces sur le territoire de notre commune.

La présence de nombreux professionnels compétents à Sainte-Féréole, qui permet à chacun de se soigner, de s'entretenir, de s'approvisionner, de se détendre, d'effectuer des opérations postales et bancaires..., est une chance que beaucoup nous envie.

Ne gâchons pas cette chance en allant, par réflexe ou par manque de conscience, effectuer systématiquement à l'extérieur nos courses et nos visites chez le médecin ou chez le coiffeur. Ce ne sont pas les habitants de Brive qui feront vivre les artisans et commerçants de Sainte-Féréole.

Nous Flégeois avons en revanche un pouvoir et une responsabilité quant au maintien d'un ensemble significatif de commerces et de services de proximité.

Ainsi, **la Poste**, déjà mise en difficulté par le développement des transmissions internet, ne pourra demeurer longtemps sur place si les particuliers, les entreprises et les associations de la commune n'utilisent pas ses services. Je rappelle qu'elle est aussi Banque postale et que nous n'avons pas d'autres agences bancaires dans le bourg. **Elle est ouverte 23 heures par semaine**, profitons-en.

Avec **deux médecins, une pharmacie, une équipe d'infirmières, un masseur-kinésithérapeute, une podologue**, nous pouvons nous soigner près de chez nous. C'est aussi bien une

facilité qu'une sécurité. Là encore, adressons-nous de préférence à ces professionnels, ainsi qu'à **la coiffeuse et à l'esthéticienne** ; sans quoi nous n'aurons que des regrets à exprimer quand nous aurons perdu notre autonomie et qu'ils ne seront plus là.

Nous sommes bien dotés en métiers de bouche : **deux restaurants, un bar-tabac-presse, une boulangerie, une boucherie, un commerce multiservices** offrent des produits et prestations de qualité. Les prix sont un peu plus chers que dans certaines grandes surfaces ? D'abord ce n'est pas toujours vrai ; ensuite, si l'on compte le temps et le coût du déplacement pour aller ailleurs, même l'argument financier ne tient pas.

Je pourrais encore citer nombre d'artisans et de petites entreprises qui proposent des services de qualité et qu'il ne tient qu'à nous de faire travailler.

► **S'il fait bon vivre à Sainte-Féréole, si nous avons une bonne image et que nous sommes attractifs, c'est en partie grâce à ce tissu de professionnels, de commerçants et d'artisans qui travaillent sur place. N'attendons pas qu'ils aient disparu pour les louer et les regretter. Le seul moyen de les encourager, c'est de les utiliser. La proximité, la convivialité, le dynamisme de la commune sont à ce prix.**

H. SOULIER

Nouvelle installation

PIZZA l'Artisanal



Tous les vendredis de 17 h 30 à 21 h

06 95 74 71 92

Place Pierre Chaumeil

Nouvelle installation

Florence Bonnet
Photographie

Mariage - Famille - Enfant
Femme enceinte - Nouveau-né

06 18 75 20 60

florencebonnet.photographie@gmail.com

Site : florencebonnet.fr

Facebook : Florence Bonnet Photographie

Cours Informatiques

**Eric Bouyoux, Sébastien Chalot,
& Henri Meijer**
assurent des cours d'informatique



Les mercredi, jeudi et samedi
de 10 h à 12 h les semaines impaires

Pour tout renseignement,
vous vous adressez au secrétariat de la mairie.

Quelles communes pour quelle intercommunalité ?

ÉDITO

Jamais, dans l'histoire de la France, un tel chamboulement du système de gouvernance administrative, au travers des différentes couches de ce qu'il est convenu d'appeler le millefeuille, n'a été entrepris ; et ce, dans la précipitation et l'absence de réflexion d'ensemble.

On a le sentiment que se profile ou se dessine un modèle Région-Intercommunalité qui viserait à court terme à mettre en péril l'existence même du Département et de la Commune. Nous devons remettre les choses dans le bon sens.

L'intercommunalité qui, pour nous, représente un vaste ensemble de 49 communes pour 107 000 habitants, doit être un outil au service des communes. Une charte claire doit et devra définir la construction de la maison commune en ne posant que deux questions simples :

- Qu'est-ce qui relève de la compétence des communes et donc de la proximité ;
- Qu'est-ce qui relève de l'intercommunalité et qui sera le plus opérant et le plus efficace si c'est réalisé en commun.

Votre maire et vos représentants resteront d'une vigilance extrême sur ce problème de répartition de compétences.

Une énorme erreur a été commise en 2013 lors du transfert de la petite enfance (*autrement dit des crèches*) à l'agglomération, contre l'avis maintes fois répété des représentants de Sainte-Féréole.

Résultat : pas une place de crèche créée en plus sur le territoire, un coût de fonctionnement augmenté de **650 000 €** et une incapacité de l'Agglo à assumer l'ensemble des tâches qui continuent à être exercées par les communes (*repas, entretien des bâtiments et extérieurs*). Cet exemple nous montre les erreurs à ne pas répéter.

Quand certains prônent la prise de compétences par la Grande Agglo des accueils de loisirs ou même des activités périscolaires, nous disons que cette insulte aux politiques de proximité créerait une fracture dont l'Agglomération en construction ne se relèverait que difficilement.

Par contre, nous appuierons l'Agglo dans toutes les prises de décision économiques, touristiques, de

transfert de technologie, d'infrastructures de toute nature, de développement du très haut débit, de traitement des déchets, et dans les politiques environnementales globalisées.

Il y a bien entre la Commune et son Agglomération une grande maison commune en construction. Veillons simplement, avec beaucoup de bon sens, à ce que chaque étage garde sa cohérence, sans perdre de vue que l'Agglomération n'est pas une collectivité de plein droit au sens de la loi et qu'elle se doit d'être au service des communes et des habitants, non un « **machin** » de plus qui, comme l'Europe, s'occuperait de tout en abandonnant l'essentiel.

Car aller à l'essentiel est toujours trop compliqué pour ceux qui manquent de volonté et de vision politique. Ce n'est heureusement pas le cas de l'Agglo actuelle !

Bien amicalement,
Henri SOULIER



L'ECOLE Les travaux

Une maternelle haute en couleurs
Existe-t-il un endroit plus vivant que la cour d'une école maternelle ?

Il fallait bien, pour accueillir dans les meilleures conditions rires, cris, jeux et courses, un espace requalifié répondant aux exigences de scolarité, d'accessibilité et de sécurité. C'est pourquoi des travaux, conduits par M^{me} Radic, architecte, ont été entrepris au cœur de l'été afin que les enfants découvrent une cour flambant neuve à la rentrée de septembre, ce qui fut le cas, les délais ayant été respectés par les entreprises.

Les éléments marquants de cette cour sont les suivants :

- Un sol rehaussé dans sa partie basse afin de réduire la déclivité de la cour ;
- Un revêtement goudronné avec marquage d'un circuit, pour tricycles par exemple, formé de deux lignes bleu et rouge et d'un « passage piéton » blanc ;
- Des jeux fixes en forme de maison et de train, sur un revêtement protecteur en cas de chute ;
- Un préau bardé de lamelles en couleurs ajourées, doté d'un éclairage pour les matins et les fins d'après-midi d'hiver ;
- Des barrières et des garde-corps adaptés pour la sécurité des enfants ;
- Un passage pour l'accessibilité des fauteuils roulants ;
- Un espace vert sera réalisé par les services municipaux, contrepoint au parc qui jouxte la cour et lui donne une perspective appréciable ;
- Des précautions multiples en matière de sécurité : plaques antidérapantes, angles arrondis, filet de protection... afin que les enfants, forcément turbulents pendant les récréations, puissent s'épanouir sans risques.

Si l'on ajoute les stores posés sur les grandes baies pour protéger du soleil intense, notre école maternelle a un petit air coquet. On est loin de la vieille et typique école Jules Ferry, massive, minérale et symétrique. Pour l'apparence tout au moins, car la mission d'un tel lieu n'a pas changé depuis 140 ans :

*Donner aux enfants
les savoirs de base qui
leur permettront
un bon épanouissement.*

Après quelques ajustements au cours des semaines qui ont suivi la rentrée, la réception définitive des travaux a eu lieu le **31 octobre**, pour un équipement qui semble donner satisfaction à tous ceux – enfants, parents, enseignants, animateurs – qui sont partie prenante de son utilisation.

Le montant total des travaux et équipements est de 212 432,89 € TTC

Autres travaux à l'école

Réfection de l'étanchéité du toit de la cantine, avec pose d'une couverture en bac acier et mise aux normes des sanitaires. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de février par les entreprises **Bouillaguet** pour la couverture, **Becot** pour les cloisons, **Schmidt** pour le carrelage, **Dauher** pour la peinture et **Dufour** pour la plomberie, pour un montant total de :

14 179,49 € HT, soit 17 015,39 € TTC.

Tout au long de l'année 2015, le matériel de la cantine scolaire sera progressivement renouvelé. ■

Charmes et contraintes du périscolaire

3 questions à Nicolas Jaubert

(Question : Q. - Nicolas Jaubert : N.J.)

Nicolas Jaubert, dont c'est le deuxième mandat au sein de l'équipe municipale, est, depuis mars dernier, adjoint au maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse. Il a bien entendu supervisé les travaux effectués à l'école au cours de l'année 2014, et il a bien voulu nous préciser ce qui a été mis en place ou modifié en termes de rythmes scolaires. Rappelons que cette réforme imposée par le gouvernement a obligé les communes à prendre en charge des activités jusque-là partie intégrante de l'Éducation Nationale, sans que les compensations financières soient à la hauteur des dépenses effectuées ■

Q. : *La commune avait mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, cette réforme consistant à instaurer un temps scolaire le mercredi matin en remplacement d'un temps équivalent les autres jours, dès lors dédié à des activités périscolaires. Qu'avez-vous modifié à la rentrée 2014 ?*

N.J. : *En 2013-2014, le Conseil Municipal avait suivi les préconisations ministérielles : Les cours, en primaire, s'arrêtaient à 15 h 45 et les activités périscolaires prenaient le relais jusqu'à 16 h 30. Du moins pour les enfants et parents qui le souhaitaient, car les activités ne sont pas obligatoires. Les enfants suivaient un atelier différent chaque jour et cela recommençait la semaine suivante. Il était donc assez difficile de travailler dans la continuité, de garder le fil, aussi bien pour les participants que pour les intervenants. En concertation avec les délégués d'école, les parents d'élèves, les animateurs, les ATSEM et les responsables enseignants, le Conseil Municipal a modifié le rythme des activités. Désormais, ces activités n'ont lieu que deux jours par semaine, le mardi et le vendredi, sur une plage horaire plus longue, de 15 heures à 16 h 30. L'activité pour un enfant reste la même pendant 7 semaines d'affilée. De la rentrée à la Toussaint, de la Toussaint à Noël, etc. Le travail est donc plus suivi et le lien enfant-intervenant-enseignant est plus fort.*

En maternelle, le temps périscolaire demeure chaque jour de 13 h 30 à 14 h 15.

Q. : *Alors ces activités, quelles sont-elles et qui les anime ?*

N.J. : *Cinq intervenants sur six sont des employés municipaux, dont certains ont été recrutés récemment, ce qui est un choix et une garantie pour l'ancrage pédagogique et géographique de ce qui est proposé.*

Anne-Marie Paraud, intervenante extérieure, propose du théâtre et de l'expression orale.

Aurore Chassard, adjointe d'animation, anime l'atelier de peinture et d'arts graphiques.

Mélissa Sage, recrutée en contrat d'avenir, propose des créations manuelles à partir de matériaux de récupération. Je dirai volontiers qu'elle initie à l'art contemporain ! Elle s'occupe en outre de la garderie, assiste l'institutrice dans la nouvelle classe grande section – cours préparatoire, s'assure du lien avec les enseignants.

Olivier Grellier, que nous avons recruté comme cuisinier et qui apporte une belle plus-value à notre restauration et à nos

réceptions, anime un atelier cuisine dans lequel il invite également des intervenants occasionnels, comme Myriam Portais, diététicienne, ainsi que divers producteurs locaux. Sandy Conet recrutée en contrat d'avenir s'occupe des enfants de la grande section de maternelle.

Enfin Aurélian Coursière, notre « directeur jeunesse », propose des jeux de réflexion. Il assume en plus la coordination des cinq ateliers.

À ces cinq activités principales, s'ajoute le sport, avec un prestataire extérieur, qui est proposé deux fois par trimestre.

Q. : *L'implication des élèves dans ces activités est-elle satisfaisante ?*

N.J. : *Le taux de présence est de 95 %. C'est bien, mais ce serait encore mieux à 100 %, sauf si certains voulaient perturber les activités, auquel cas ils seraient exclus rapidement.*

Notre accueil périscolaire est en effet basé sur un règlement intérieur strict, que nous avons adapté à partir d'une charte régionale. Dans ce règlement, et d'une manière générale, j'insiste sur les notions de respect et d'engagement ; quand on s'engage, on tient son engagement, et quand on est avec d'autres, on respecte les autres.

Le comportement est quelque chose d'essentiel. Ce qui est exigé dans le cadre du périscolaire peut d'ailleurs l'être également à la récréation, pendant la garderie, la cantine... Une certaine fermeté est nécessaire, et les enfants en ont besoin comme d'un repère indispensable.

► Pour l'année scolaire 2013-2014

Le montant total des dépenses pour ces activités périscolaires a été de**23 000 €.**

L'Etat a versé à la commune, « à titre de compensation » la somme de**7 600 €.**

► Pour la présente année scolaire 2014-2015

le montant des dépenses, au 30 novembre 2014 est de**6 008 €**
(Intervenants extérieurs et fournitures).

L'Etat a attribué (en fonds d'amorçage du 1^{er} trimestre) la somme de**2 616 €.**

L'école en quelques chiffres

Plus d'élèves à la rentrée de septembre 2014 : Un poste d'enseignant à été créé.

164 élèves sont accueillis pour l'année scolaire 2014-2015

(59 en maternelle, 105 en primaire), répartis de la manière suivante :

■ Classe de M ^{me} Coursac (Petite Section - Moyenne Section) :	27 élèves
■ Classe de M ^{me} Saillol (et M ^{me} Sorin) (Moyenne & Grande Section) :	26 élèves
■ Classe de M ^{me} Durce-Bataille (Grande Section-CP) :	22 élèves
■ Classe de M ^{me} Alary (et M ^{me} Sorin) (CP-CE1) :	24 élèves
■ Classe de M ^{me} Lagarde (CE2) :	20 élèves
■ Classe de M ^{me} Billères (CM1) :	23 élèves
■ Classe de M ^{me} Durance (CM2) :	22 élèves



Place de l'Eglise...
Place du Marché...
Place des Fêtes.

Il y avait l'église et la place de l'église. Au fil des années, le côté nord-est de la place a accueilli différentes manifestations, notamment les marchés de producteurs et la fête communale. Ce lieu, le cœur de notre bourg, s'étant imposé naturellement, il fallait l'adapter afin d'en faciliter l'utilisation. Ce but fonctionnel s'est doublé d'un objectif esthétique :

► Pourquoi ne pas embellir la place en même temps ?

C'est ainsi que le conseil municipal a décidé, le 10 novembre 2011, de requalifier cette partie de la place de l'église. Les travaux ont commencé le 16 septembre dernier et ils s'achèveront fin mars. Chaque habitant ou visiteur de Sainte-Féréole peut en mesurer l'avancement. Tout en préservant le tour de l'église par la mise en place d'une coursive et le décaissement d'un bon mètre de l'espace dédié aux marchés et aux fêtes, sont installés :

- Une buvette avec chambres froides positive et négative, local poubelles réfrigéré ... ;
- Un auvent, constituant une halle, pouvant accueillir aussi bien les stands de vente que des tables et chaises pour un repas ;
- Un kiosque à musique avec piste de danse.

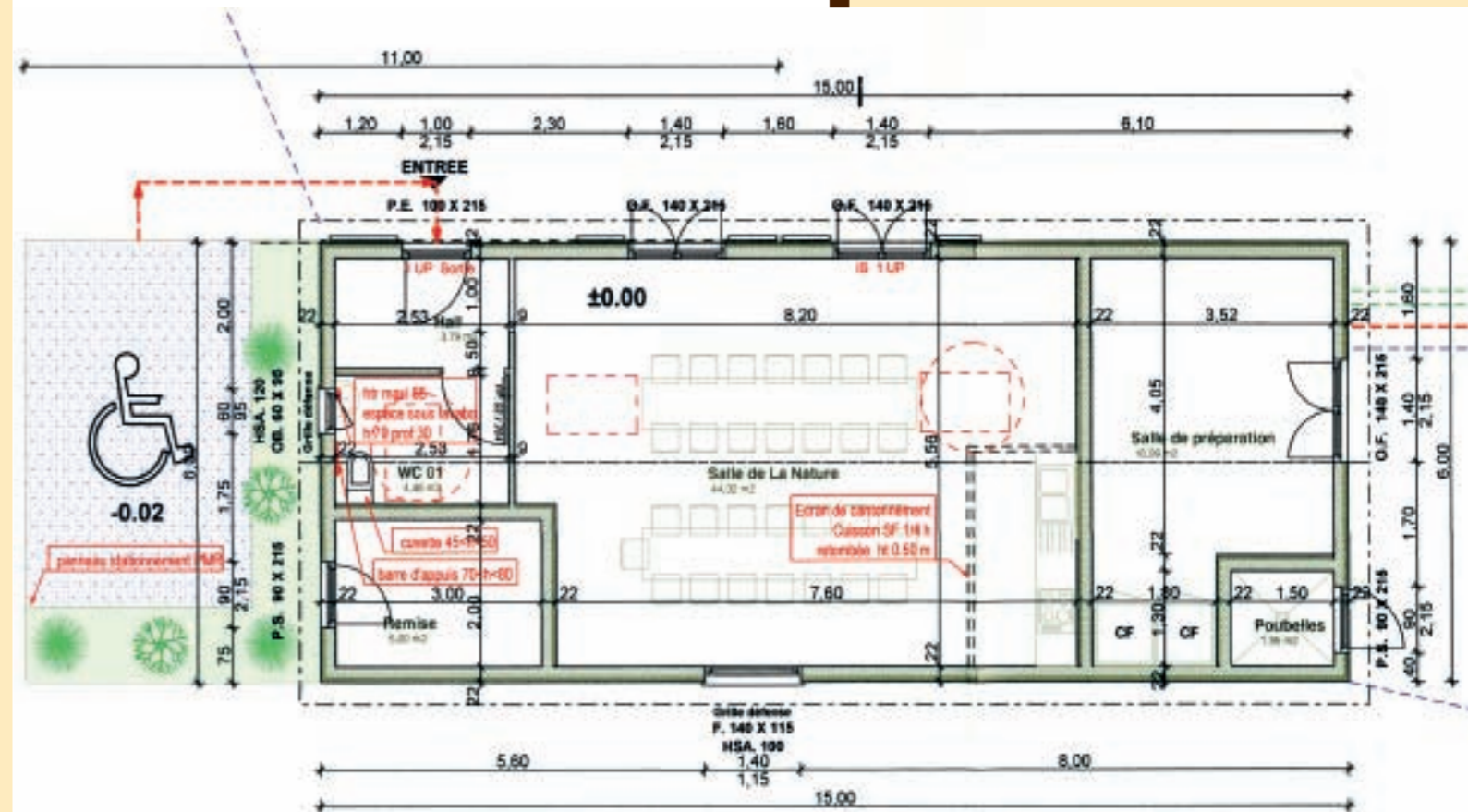
Un petit amphithéâtre a également été aménagé.
Au printemps, seront réalisés les extérieurs,
sols en asphalte coloré, murets, plantations, éclairage...



Ces travaux ont été coordonnés par MM. Mordrel, architecte, et Brisseau, de la société Colibris.

Maison de la Nature

Le Conseil Municipal du 13 septembre 2013 a accepté la réalisation d'une « Maison de la Nature ».



PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

Ce projet consiste en la création d'un bâtiment en ossature bois d'environ 70 à 90 m² à destination des associations de chasse de la commune.

Le Maire a rencontré les trois associations de chasseurs et deux ont répondu favorablement pour l'utilisation de cette structure.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecte Clary. La construction se déroulera au cours du premier trimestre 2015. Cette structure en bois a notamment pour vocation d'accueillir les

chasseurs et de leur permettre de procéder au traitement des prises de chasse dans de bonnes conditions d'hygiène.

Outre une salle de rencontres et de réunions, on trouvera une salle de découpe de la viande, une chambre froide et un bloc sanitaire.

La municipalité ayant en projet la création de jardins collectifs solidaires qui pourraient se situer sur le terrain restant à côté de l'édifice, les futurs utilisateurs de ces jardins pourront également avoir accès à cet équipement.



Actu

Retenez vos lots!

► Dix lots restent disponibles sur les 30 lots du LOTISSEMENT

« LES BOIS DU COLOMBIER »

Deux de ces lots sont vendus directement par la commune :

- Lot n° 10 : 2 412 m² au prix proposé de 28 000 € TTC ;
- Lot n° 25 : 1 007 m² au prix proposé de 31 000 € TTC.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces deux lots vous devez vous adresser à Monsieur le Maire mandaté par le Conseil Municipal pour mener les négociations.

Les autres lots sont en vente dans les agences :
Faure Immobilier à Donzenac, et Bourse de l'Immobilier à Ussac.

En direction
de Sadroc-Sicard

En direction du bourg
de Sainte-Féréole



L'entretien des routes communales



Fauchage, bouchage des nids de poule, nettoyage des fossés et aqueducs, débroussaillage pendant l'hiver, tels sont les travaux courants effectués tout au long de l'année pour l'entretien des voies par l'équipe technique communale.

Cette équipe, compétente et polyvalente, réalise également des revêtements en enduits superficiels sur de nouvelles portions ou en réfection de voies existantes. Ces revêtements sont réalisés avec des granulats calibrés et de l'émulsion de bitume, avec du matériel communal. Au préalable, un reprofilage de la route est souvent nécessaire afin d'avoir une assise régulière.

En 2014 avec un budget de fournitures de matériaux de 14 000 €, les voies suivantes ont été réalisées :



- Parking de la salle de tennis à Goursat,
- À la Chapelle : Départ du chemin de la Chapelle au Pontal,
- Au Moulin Haut : Réalisation de la partie non revêtue à l'extrémité du chemin dans la partie haute du village et reprise d'une section dans la partie basse,
- Sur la route de Travassac : Revêtement du chemin de Louradour jusqu'à la desserte des nouvelles constructions,
- Route de Vertougit à la Rebeyrotte : Reprise d'une section dégradée sur une centaine de mètres,
- Carrefour des routes de Lajoinie et la Salesse : Élargissement pour faciliter la giration,
- Sauvagnac : Réfection sur 150m d'une section à l'entrée du village ancien au droit des nouvelles constructions,



► Dans le bourg, la voie qui débouche sur la rue du 8 mai (chemin qui rejoint la route de Lajoinie) n'a pu être réalisée par manque de temps et est reportée au programme 2015 de l'équipe technique.

Pour 2015 est également prévue la réfection dans sa totalité de la route qui relie Sicard à Larmandie via Moussours, Largay, la Bourreterie et la Vacherie Basse. La consultation des entreprises est en cours sur la base d'une technique en enrobé à froid pour la couche de roulement. Sur cette voie, les préparations (curage de fossés, saignées d'évacuation des eaux) seront réalisées par l'équipe technique dans le courant de l'hiver.



Actu

Le Château d'eau : Réfection de la Cuve

Le château d'eau est, avec l'église, le principal identifiant visuel de Sainte-Féréole. Construit en 1954, il dessert 509 abonnés.

Ce château d'eau « tour » est le seul sur le territoire des communes composant le Syndicat des Eaux du Maumont, qui en a la charge depuis 1989. Sainte-Féréole étant bâtie sur une butte, c'est pour obtenir une pression suffisante que cet édifice a été érigé. Sachant que l'eau est stockée à 23 mètres de hauteur, qu'elle libère en descendant une pression d'un bar tous les dix mètres, une pression d'un peu plus de 2 bars est créée, permettant aux bénéficiaires de voir couler l'eau chez eux à un débit satisfaisant. D'autres techniques existent aujourd'hui, mais à l'époque il était nécessaire d'en passer par une telle construction.

Plutôt que de démolir cet équipement qui fait partie du patrimoine communal, qui rend le service attendu et qui de plus contient la réserve de 120 mètres cubes obligatoire aujourd'hui en cas de sinistre, le Syndicat des Eaux du Maumont a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires pour garantir l'étanchéité de la cuve de 200 mètres cubes, qui avait été reprise une première fois en 1995.

La passation des marchés publics a conduit à l'attribution des travaux d'étanchéité à l'entreprise **Vigier Techni Composite**, qui a procédé au décapage des parois avant de mettre en place les résines appropriées. La société **Hydro-Elec** a elle été chargée du renouvellement des canalisations, remplaçant la fonte par l'inox, et supprimant l'amiante qui entourait certaines conduites.

Un système transitoire a été mis en place grâce à un surpresseur installé dans la partie basse du château d'eau, ce qui permet d'éviter toute interruption de l'alimentation. La fin des travaux est prévue pour la mi-février.

Le montant total des travaux, y compris la maîtrise d'œuvre, s'élève à 126 000 € TTC entièrement financé par le Syndicat des Eaux du Maumont.

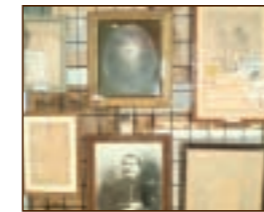
Rappelons que cet organisme, présidé par **Jean-Pierre Desnots**, comprend 8 communes : **Sainte-Féréole avec le plus grand nombre d'abonnés soit 975 sur un total pour le syndicat de 3 905, Chanteix, Favars, Saint-Clément, Saint-Germain les Vergnes, Saint-Hytaire Peyroux, Saint-Mexant, Venarsal.**

Sainte-Féréole et Venarsal, font partie de la communauté d'agglomération de Brive. C'est donc cette entité qui adhère au Syndicat et qui a délégué, pour la représenter, **Maurice Golfier et Yannick Macheix**. Yannick Macheix est également membre de la commission eau potable, de l'Agglo.



Journée du Patrimoine 2014

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2014, le groupe Patrimoine de Sainte-Féréole a présenté une exposition intitulée : **La Grande Guerre - 1914/1918 : des vies pour un pays.**



À partir d'objets, de photos, de lettres, de décorations ayant appartenu à des soldats et prêtés par leurs familles, nous avons pu faire « revivre » le souvenir déjà lointain de ces jeunes gens. Un fonds important de journaux de cette époque a permis de suivre l'actualité du front mais aussi la vie « ordinaire » de l'arrière. L'après-midi, a été diffusé le film documentaire de **Laurent Veray**, La cicatrice : **une famille dans la Grande Guerre**. Ce documentaire a montré la vie quotidienne d'une famille française dispersée dans tout le pays pendant le conflit, à travers la correspondance entre les quatre frères, les deux sœurs et leurs parents. **M. Gilbert Beaubatie**, professeur d'histoire agrégé, a conclu cette journée par une intéressante conférence très documentée : **1914-1918 : une guerre totale**. Une centaine de personnes a participé à cette journée.

En Bref

C'est le 16 novembre que la commune de Sainte-Féréole a célébré l'armistice du 11 novembre 1918, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et des autorités civiles et militaires, ainsi que de nombreux porte-drapeaux et membres des associations d'anciens combattants et résistants.

Il convient de souligner la présence des enfants de l'école primaire, accompagnés de certains de leurs enseignants, qui ont participé à cette cérémonie en chantant l'hymne national. Le cortège s'est ensuite formé pour se rendre sur le site de la Besse, en marquant une halte devant la plaque commémorative de **Pierre Chaumeil**, enfant de Sainte-Féréole, résistant, fusillé par les Allemands le 17 juillet 1944. Sa petite nièce, **Béatrice Blanchard**, a lu la lettre poignante qu'il écrivit à ses parents la veille de sa mort et qui leur est parvenue.

La Besse : toujours la même émotion

Malgré les 71 ans passés, c'est toujours avec la même émotion que les autorités, la population et les

enfants de l'école se sont retrouvés sur ces lieux où 18 maquisards venus de différentes contrées de France ont fini leur jeune vie. **Émotion renforcée par la présence de Monsieur Marius Barre**, survivant du massacre perpétré ce 13 novembre 1943. L'assemblée a écouté avec toujours la même attention la lecture, par les enfants de l'école, du livre retraçant les événements tragiques qui se sont déroulés sur ce site. Le Maire, dans son allocution, a rappelé :

« Notre présence vise à faire comprendre à ceux qui ne connaissent que peu de choses de cette époque, l'importance actuelle de ces événements... Nous sommes rassemblés pour insister sur la valeur des mots Résistance et Don de Soi, pour affirmer la force de ce qu'ils évoquent pour des millions de

Cérémonies du Souvenir

nos concitoyens et pour faire comprendre l'influence très forte qu'a eue la Résistance dans l'histoire qui suivit... Nous sommes ici enfin et surtout pour, au-delà de la mort et du sacrifice, rendre hommage à tous ceux, et plus particulièrement aux 18 jeunes tombés ici, à qui nous devons aujourd'hui notre bien le plus précieux, la Liberté ».

La chorale « Expressions » a interprété les chants de circonstance : Chant des Partisans, Chant des Marais, puis La Marseillaise, pour clore cette cérémonie. Au cours du vin d'honneur servi à la Salle du Temps Libre, **Jean-Pierre Valéry**, délégué général du Souvenir Français, a retracé l'histoire de **Pierre Merlat**, alias lieutenant William, qui commandait le camp de la Besse au moment des événements.



Le Père Noël même à l'école

Toujours consciencieux, le Père Noël ne s'est pas contenté des maisons particulières. Il est également passé, entre autres cheminées, à la garderie et à l'école maternelle. Dans sa hotte, des cadeaux adaptés qui ont enchanté les enfants : **des mini-cuisines et barbecues, des poussettes pour les poupées, des ballons, des jeux d'adresse et de société.**

Si le Père Noël est à l'école, aucun doute : **Il existe**



Visite de Monseigneur Bestion

Pour sa première visite pastorale sur le secteur inter-paroissial de Sainte-Féréole, **Monseigneur Bestion**, Evêque de Tulle a été reçu par la municipalité et l'Abbé Dubernard accompagné de l'Abbé Bézanger. De nombreux paroissiens ont participé au vin d'honneur à la Salle du Temps Libre. Le secteur de Sainte Féréole regroupe les paroisses de Chanteix, Saint Germain-les Vergnes, Saint Hytaire-Peyroux et Saint Mexant.

Le Maire, **Henri Soulier**, a remis à Monseigneur Bestion la monographie de Sainte-Féréole écrite par **Victor Forot**.



En Bref

Une bibliothèque **Active**

Elles sont sept qui assurent le fonctionnement de la bibliothèque tout au long de l'année : **Anne-Marie Paraud, Annie Lacombe-Dalix, Brigitte Uminski, Christiane Terriac, Christiane Tranchandon, Margot Meijer, Monique Laporte.**

Deuxième participation à Bibliothèques en fête

Grâce à leur dynamisme et à leur dévouement, Sainte-Féréole a participé pour la deuxième fois, fin 2014, à l'opération Bibliothèques en fête, sur le thème « **C'était la guerre** ». Au sein de ce thème général, nos bénévoles ont choisi de traiter plus particulièrement la vie quotidienne des femmes d'une part, les espionnes d'autre part. Certains ont sans doute aperçu l'affiche, réalisée par **Margot Meijer**, avec la représentation de **Mata Hari** (célèbre espionne fusillée en 1917). Sur ces questions, ont été organisés des diaporamas (avec entre autres des publicités des numéros d'époque de la revue *Illustration*), des expositions (notamment sur les infirmières,

les femmes aux champs, les femmes à l'usine pendant le conflit), des films (projection de *Mata Hari avec Greta Garbo*), des expositions (vêtements d'époque), des ateliers enfants pour créer des costumes à partir de dessins de mode, pour fabriquer des maquettes d'avions, sur la bande dessinée Bécassine entre 1914 et 1918, sur les poupées de Poulbot Nénette et Rintintin, qui devinrent des porte-bonheur à offrir au bien-aimé, civil ou soldat, afin de le protéger des bombes. Et livres et CD ont bien sûr été choisis en conséquence. Les réactions furent excellentes puisque non seulement la bibliothèque vit sa fréquentation doubler entre le 13 octobre et le 15 novembre,



mais qu'en plus de nombreuses personnes apportèrent spontanément des objets de cette époque. On confectionna même des gâteaux en prenant modèle sur ceux que les Néo-Zélandais donnaient à leurs soldats partant au front !

Prix des Lecteurs **Corréziens**

7 titres, fournis par la Bibliothèque départementale de prêt, sont proposés aux lecteurs des bibliothèques corréziennes, dont celle de Sainte-Féréole, à partir de novembre 2014 et jusqu'au 20 mars 2015. Les participants volontaires choisissent 3 titres parmi les 7 et s'engagent à les lire et à donner leur avis, sur un bulletin prévu à cet effet. En avril et mai, les trois titres sélectionnés seront soumis au vote de l'ensemble des lecteurs corréziens. Le lauréat sera proclamé en juin, et il viendra à la rencontre de ses lecteurs en septembre. Selon les bénévoles de la bibliothèque municipale, **ce prix est une occasion de partager ses impressions de lecture et de découvrir d'autres écritures que celles de la littérature terroir de notre région.**

Le Prix des Lecteurs corréziens est un prix départemental qui s'adresse aux lecteurs de plus de 15 ans et qui récompense l'ouvrage d'un auteur d'expression française, publié entre septembre 2013 et septembre 2014.

Un accès aux livres **Permanent et Gratuit**

Outre ces manifestations spécifiques, la bibliothèque municipale de Sainte-Féréole offre un service complet autour des livres et de la lecture.

Rappelons qu'elle est ouverte le **lundi de 16 h 30 à 18 h 30, le mercredi de 14 heures à 16 h 30, le vendredi de 17 heures à 19 heures.**

On peut emprunter, mais aussi lire sur place sur des sièges confortables, disposer de consoles de jeux et d'une connexion wi-fi. Pour toutes les personnes qui ne peuvent se déplacer, le portage des livres à domicile est assuré par les bénévoles.

Tous les quinze jours, les élèves de l'école sont reçus avec leur institutrice (teur), qui peut demander à l'avance que l'on prépare les livres sur un thème particulier. Avec les enfants, et pour la première fois cette année, **la commune a participé au Prix de l'album jeunesse.** L'achat de livres s'effectue dans le cadre d'une convention entre la mairie et la Bibliothèque départementale de prêt, sur la base suivante : **1 € par habitant**, ce qui constitue un budget de **1800 € environ.**

En dehors des achats, c'est bien sûr la BDP qui fournit les livres, les CD et les DVD, renouvelés tous les quatre mois. Un livre qui ne serait pas dans les rayons et que souhaite un lecteur peut également être commandé à la BDP.

Au total, c'est un fond de près de 7 000 titres qui est à la disposition des habitants de Sainte-Féréole.

Avec des ouvrages dans tous les domaines, pas seulement en littérature. Par exemple, on note que les livres sur les animaux sont très demandés par les enfants. ■

Les bibliothécaires bénévoles restent ouvertes à toutes les propositions d'animation et d'accueil d'artistes locaux.

Repas des **Aînés**

Le 18 janvier à la Grande Salle, 180 aînés et leurs conjoints ont répondu à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel repas de début d'année.

Ce fut une fois encore un heureux moment de chaleur et de convivialité, l'occasion de retrouvailles entre villages et villageois, dans une salle joliment décorée. L'excellent déjeuner, préparé et servi par l'Auberge des Sources, et animé par **Guyline LAUR et les jeunes de Musique On Danse.**

Comme chaque année, les élus ont visité les personnes hébergées en maisons de retraite et ont offert des colis aux personnes qui n'étaient pas présentes au repas.

A partir de cette année, l'âge minimum pris en compte est 80 ans contre 70 ans jusqu'à présent. En effet, la municipalité souhaite privilégier la participation à ce moment de convivialité qu'est le repas des Aînés. Les personnes qui n'ont pas 80 ans mais qui percevaient déjà ce cadeau continuent à le percevoir.

Sainte-Féréole **on arrive !**

Le 10 janvier, la municipalité a reçu, salle du Temps Libre, les 42 nouvelles familles arrivées sur la commune depuis deux ans.

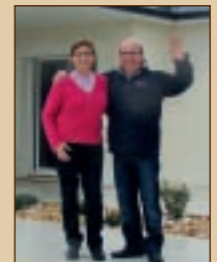
Le Maire a présenté la commune, ses équipements, ses services, ses associations en s'appuyant sur un diaporama préparé par l'équipe animation du Conseil Municipal et le secrétariat de mairie. Les présidents des associations étaient conviés à cette manifestation qui s'est déroulée dans une ambiance détendue et conviviale.

Nous avons rencontré deux de ces familles nouvellement arrivées et leur avons demandé comment et pourquoi elles avaient choisi de s'installer à Sainte-Féréole.

Vincent et Dominique Canovas : la retraite ici et pas ailleurs

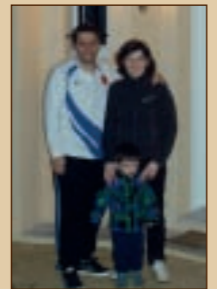
Quitter la région parisienne ? Nombreux sont les Français à vouloir le faire, tous ne le peuvent ou ne l'osent pas. À l'heure où sonna la retraite, Vincent et Dominique Canovas franchirent le pas. « **On a commencé à y penser à la cinquantaine. Une retraite, ça se prépare, comme on dit. Nous voulions mettre en œuvre un nouveau projet de vie, ailleurs** ». Ils habitent alors Lagny en Seine-et-Marne et travaillent en plein Paris. Ils pensent un moment au Sud-Est, ensuite à la côte atlantique. Mais, ayant l'habitude de visiter la France, ils savent qu'il y a d'autres coins moins denses et tout aussi enviables. Un jour, ils vont voir les parents d'amis à Ussac. Ils découvrent à la fois des gens ravis d'être là et une région qui leur plaît. Il y reviennent, un week-end par mois en moyenne. Ils sont décidés : quand cessera le travail salarié, ils s'installeront ici. Ils envisagent d'abord d'acheter dans l'ancien. Assez vite, ils optent pour la construction. Ils visitent des terrains, avec notamment comme critères la proximité de Brive et quelques commerces et services dans la commune où ils résideront. Ils rédigent une « note de cadrage » pour les constructeurs, qu'ils mettent en concurrence. Un jour, on leur propose un terrain à Mons. Ils sont immédiatement séduits, en raison du terrain lui-même, de sa situation, de son exposition, de la qualité des routes qui y mènent, mais aussi parce qu'il se trouve sur la commune de Sainte-Féréole où ils découvrent qu'il y a un médecin, une pharmacie, un commerce multiservices et... des associations.

« **Le fait que l'on puisse prendre des cours de danse sur place a été l'élément décisif, précise Dominique. Qui ajoute : l'association Rose des vents nous a emballés également, en raison de la variété des activités qu'elle propose et de la qualité des personnes qui s'en occupent** ». Ils déménagent et s'installent le 14 août 2014. Depuis ce jour, l'émerveillement ne faiblit pas. Quand on leur demande si les relations avec les Corréziens ne sont pas difficiles, ils répondent qu'ils n'ont jamais senti de côté renfermé, au contraire. « **Les gens nous parlent, nous donnent tous les jours quelque chose à planter dans le jardin, nous apprennent les champignons, la cuisine...** ». « **Même les contacts avec la mairie ont été très bons, dit Vincent. Ici, on n'est pas des numéros** ». Même si une bonne partie de leur famille est restée en région parisienne, Vincent et Dominique Canovas n'y retourneraient pour rien au monde. « **Nous sommes trop bien ici. Mes analyses de sang sont meilleures qu'avant et je dors mieux, renchérit Vincent. Et avec les autoroutes à 2 minutes, on peut aller partout depuis Sainte-Féréole** ».



Rémi et Gaëlle Villepontoux

Leur nom est originaire du Lot et de Dordogne, mais ils sont Corréziens. Ils ont toujours eu des amis et des attaches à Sainte-Féréole. Au club de foot notamment, où Rémi est joueur et éducateur (Rémi joue de nouveau dans l'équipe première aujourd'hui et s'occupe encore des plus jeunes). Mais en 2006, pour des raisons professionnelles, ils doivent « monter » à Paris. Il faudra 5 ans pour qu'ils puissent revenir en Corrèze, ce qui est somme toute un délai raisonnable. Rémi travaille à la SNCF, Gaëlle au Conseil Général. Ils obtiennent donc leur mutation. Ils prennent dans un premier temps une location à Brive, mais pensent assez vite à devenir propriétaires, d'autant qu'un heureux événement se prépare. Naturellement, ils regardent et se renseignent à Sainte-Féréole, parce qu'ils connaissent ses atouts et qu'ils y ont d'excellents souvenirs. Ils rencontrent le maire en janvier 2011. Pas plus d'un mois plus tard, le secrétariat les rappelle pour leur dire qu'à la suite d'un désistement un terrain se libère non loin de La Cacalerie, à 400 mètres du bourg (le lieu-dit s'appelle d'ailleurs « Près-du-bourg »). Ils ne sont pas longs à se décider : « **Ce qui nous fait dire oui, c'est le terrain, mais également le tissu social** ». Eux aussi sont sensibles à la densité des services, activités et commerces existant sur la commune. Ils font construire, en conservant les grands chênes qui bordent le terrain. Ils emménagent en octobre 2013, avec Nolan qui est né un an et demi plus tôt. « **La crèche, l'école, le terrain de foot, les équipements, les infrastructures sont exceptionnelles pour une commune de cette taille** ». Ils vantent aussi la mixité sociale qu'ils trouvent ici. Passant en revue leurs voisins les plus proches, ils constatent la variété des provenances, des professions, des âges... et voient cela comme une chance et un plus pour tous. Ils sont encore jeunes, ce qui ne les empêche pas de penser à leurs vieux jours, qu'ils n'imaginent pas ailleurs que « près du bourg » de Sainte-Féréole. ■



Voeux **au personnel et bénévoles associés et remise de médaille**



Cette traditionnelle cérémonie s'est déroulée samedi 10 janvier. Le Maire, représentant de l'Etat dans la commune, a tenu à « dire sa tristesse et son dégoût face aux actes terroristes hors de toute humanité qui se sont déroulés sur notre territoire ... ».

Puis il a présenté ses vœux au personnel avec pour mot d'ordre de poursuivre leur mission avec les qualités qui les animent : **qualité du service, du comportement, de la disponibilité, de la rigueur.** Il a fait remarquer que nous entrions dans une nouvelle ère, celle de l'argent rare, d'où la nécessité de la rigueur dans la gestion au quotidien et dans le choix des investissements. Il a également rendu hommage aux bénévoles associés qui font vivre la bibliothèque, la salle de musculation, qui animent les cours d'informatique et travaillent sur notre patrimoine. Il n'a pas manqué d'associer à ses vœux la Directrice et l'équipe de la Maison de l'Enfance qui, bien que sous gestion de l'Agglo, conservent des liens relations étroites avec la commune, ainsi que la presse locale, Paulette et Maurice Breuil, pour la qualité de leur travail d'information sur les activités communales et associatives.

Au cours de cette cérémonie, il a rendu hommage à deux employées parties à la retraite au cours de l'année :

- **Nicole PONS**, affectée à l'entretien des bâtiments depuis le 1^{er} septembre 2007
- **Yvette LACOMBE**, affectée à la cantine scolaire depuis le 1^{er} mai 1982.



Yvette LACOMBE s'est vue remettre la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale de Vermeil pour trente années au service de la collectivité.

Quelques chiffres 2014

PLUS DE NAISSANCES QUE DE DÉCÈS

En 2014, on a recensé 16 naissances, 12 décès et 8 mariages. Au dernier recensement (en 2013), nous étions 1820 Flégeois. Au 1^{er} janvier 2015 nous sommes 1883 Flégeois.

ON CONSTRUIT À SAINTE-FÉRÉOLE

On notera que 18 permis de construire (construction ou agrandissement de maison) et 35 certificats d'urbanisme (en vue d'une construction) ont été délivrés par la mairie en 2014, ce qui est un signe de plus de la vitalité de notre commune.

En 2013, nous avons eu 12 permis de construire et 7 certificats d'urbanisme.

EFFECTIF EN HAUSSE À L'ÉCOLE

164 élèves ont été accueillis à la rentrée scolaire 2014 : 59 en maternelle et 105 en primaire.

Assainissement : les avantages de l'intercommunalité

En termes d'assainissement, on distingue le collectif et le non-collectif. Les services de l'Agglo assurent l'entretien des réseaux collectifs ; ils effectuent les contrôles, établissent les diagnostics et délivrent les autorisations des réseaux non-collectifs, mais n'en assurent pas l'entretien.

L'Agglo gère également la station d'épuration, qui est parfaitement entretenue.



Rappel des horaires des déchetteries

Horaires d'ouverture :	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Allasac/Donzenac	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	FERME	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h
Malemort	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	FERME	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h
Ussac	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h	9h à 12h	14h à 18h

À compter du 1^{er} février 2015, le point d'apport volontaire situé Route de Sicard sera enlevé. Il y aura un seul point : sur le parking de la Grande Salle, près du stade.

Changement d'horaires de l'éclairage public

Tous les villages de plus de trois foyers sont dotés de l'éclairage public. Jusqu'à présent, l'éclairage était assuré de la manière suivante :

- **Hiver :** - Allumage à 5 heures,
- Extinction à 23 heures ;
- **Été :** - Allumage à 6 heures,
- Extinction à 24 heures ;

la fin et le début de l'éclairage se déclenchant en fonction de la luminosité.

Dans un souci d'économie d'énergie, l'éclairage public est désormais basé sur ces horaires :

- **Hiver :** - Allumage à 6 heures,
- Extinction à 22 heures ;
- **Été :** - Allumage à 7 heures,
- Extinction à 23 heures ;

Le déclenchement et l'arrêt de l'éclairage se font grâce à des détecteurs de luminosité placés en divers endroits de la commune, ce qui explique le décalage de quelques minutes entre ces différents points.

Un peu de civisme s'il vous plaît

Les abords des deux points d'apports volontaires installés pour permettre à chacun de se débarrasser des verres, cartons, plastiques et papiers journaux sont souvent salis par des déchets laissés à l'extérieur des conteneurs. Non seulement ils gênent les utilisateurs, mais en plus ils ternissent l'image et la qualité de vie de notre commune. Nous demandons à chacun de faire preuve d'un peu de civisme pour ne pas polluer des lieux précisément destinés à maintenir pour tous une propreté appréciée et précieuse.

Collecte des déchets ménagers

la totalité des foyers équipés

En vertu d'une loi de 1977, les communes ont obligation d'assurer la collecte des ordures ménagères au moins une fois par semaine. Cette mission est le plus souvent dévolue à un syndicat intercommunal, le Sirtom de la région de Brive en ce qui nous concerne (qui assure ce service pour 122 communes). Comme pour le Syndicat des Eaux, nous y sommes représentés par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération : le délégué est Yannick Macheix.

Depuis cinq ans, le Sirtom a entrepris des efforts significatifs en vue de baisser le volume des ordures ménagères et de favoriser le recyclage des déchets, instaurant notamment ce que l'on appelle le tri sélectif.

- En 2013, le Sirtom a ramassé 29 000 tonnes d'ordures ménagères contre 40 000 tonnes en 2010 (soit une baisse de 27 % de ces déchets) ;
- Inversement, en 2013 le Sirtom a collecté 7 650 tonnes issues du tri sélectif (poubelles jaunes) contre 5 512 tonnes en 2010 (soit une augmentation de 38 % de ces déchets) ;
- La collecte du verre est passée de 3 500 tonnes en 2010 à 4 000 tonnes en 2013 (+ 16 %) ;
- Enfin, les déchets apportés aux déchetteries sont passés de 27 000 à 29 000 tonnes sur la même période (+ 6 %).

Tout cela alors que la population couverte était stable à 141 000 habitants (1 245 parcelles habitées pour Sainte-Féréole).

Pour assurer sa mission, le Sirtom dispose de 35 véhicules ramasseurs et de 4 camions polybenne. Quatre tournées sont assurées à Sainte-Féréole (selon le lieu d'habitation le ramassage a lieu le lundi, le jeudi ou le vendredi), et les habitants de la commune ont la possibilité de stocker leurs ordures ménagères et les déchets issus de leur tri sélectif dans des bacs de 120, 180 ou 240 litres, ainsi que dans des sacs rouges de 30 et

50 litres, à déposer dans des conteneurs marron accessibles grâce à des badges individuels.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la totalité de la commune est équipée de bacs jaunes, complémentaires de ceux de couleur marron, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes de l'agglomération de Brive.

Animation et développement local :

(Question : Q. - Sandrine Jourdan : S.J.)

le point avec Sandrine Jourdan

Sainte-Féréole est une commune riche en animations et associations. Sandrine Jourdan, adjointe au maire chargée de l'animation et du développement local, nous a dit comment elle entendait jouer son rôle pour coordonner, suggérer, inciter.

Q. : *Après quelques mois de mandat, quel constat faites-vous sur « l'animation et le développement local » ?*

S.J. : *Avec 23 associations actives sur la commune, des manifestations qui attirent du monde tout au long de l'année, nous n'avons pas à nous plaindre. Des équipements sont mis à disposition et entretenus par la mairie, des activités sont proposées par les associations, des bénévoles sont engagés. Les Flégeois petits et grands peuvent pratiquer nombre de sports et de loisirs juste à côté de chez eux, dans d'excellentes conditions, souvent pour un prix dérisoire, incomparable en tout cas avec ce qu'il est par ailleurs. J'ai essayé d'aller à la plupart des assemblées générales depuis ma prise de fonctions : je peux témoigner de la qualité du tissu associatif local.*

que le bénéfice réalisé est une source de revenus appréciable pour la plupart d'entre elles. Mais cette place reconfigurée permettra aussi d'accueillir d'autres animations : nous réfléchissons à la possibilité d'un marché traditionnel, ainsi qu'à un marché de Noël de qualité. Nous pensons également à des apéritifs musicaux avec orchestre, toujours en lien avec les commerçants de la commune. Dès le premier trimestre, je réunirai les associations et les membres de la commission animation pour voir quelles idées émergent et peuvent être creusées. Ce qui est sûr, c'est que cette place aménagée et équipée est un bel outil à notre disposition.

Q. : *Vous avez aussi en charge l'animation des nouvelles installations. Comment comptez-vous utiliser la place de l'église rénovée ?*

S.J. : *Elle l'a été principalement pour faire face au succès des marchés de producteurs et mieux accueillir ces derniers, chaque jeudi de juillet et août. Je rappelle que chaque association participe alternativement chaque semaine à l'animation des marchés et*

Q. : *Sur quelles autres manifestations êtes-vous déjà intervenue ?*

S.J. : *Je me suis occupée de trouver des signaleurs pour le Tour du Limousin, j'ai fait venir un camion à pizzas certains vendredis soirs notamment pour les sportifs qui se réunissent ce jour-là, j'ai intégré un spectacle des classes de Musique On Danse et une chanteuse au repas des aînés en janvier, je prépare le passage à Sainte-Féréole de la course Tulle-Brive Nature le dimanche 12 avril... Bref, il y a du travail de fait et il y a encore du travail à faire, ce qui est une excellente chose.*



Notre patrimoine : (suite du n° 30)

Fouilles archéologiques

place de l'Eglise

Les Dans le numéro précédent du bulletin municipal nous vous avons rendu compte du résultat des fouilles archéologiques réalisées par l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) sur la place de l'église avant le démarrage des travaux d'aménagement de cet espace. Ces fouilles étaient placées sous la direction de Didier RIGAL, avec la collaboration de Fabien CALLEDE, Jean-Philippe CHAUMEIL, Fabrice CHEVREUSE, Gwenaëlle DIQUERO-BATS. Nous vous rapportons aujourd'hui des extraits de l'étude réalisée par Jean-Philippe CHAUMEIL :

« Sainte Féréole, étude sur son église et sa Prévôté ».

Cette étude fait suite à l'intervention archéologique concernant l'église paroissiale de Sainte Féréole.

- ... (Nous avons) pu cerner d'une part l'ensemble de la documentation manuscrite et d'autre part apporter des précisions sur l'évolution du cadre et des fonctions de l'édifice au sein du groupe ecclésial que constituent le sanctuaire et le château prévôtal. A cette fin nous retracerons les étapes successives du peuplement qui ont conduit l'aménagement de cet espace.
- ... Le cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Tulle regroupe un nombre élevé de chartes carolingiennes, intègre notre paroisse dans les possessions du monastère qu'à partir du XII^e siècle.
- ... L'étude de l'ensemble de nos données va nous permettre d'appréhender les lignes forces de l'histoire de notre commune. On axera notre synthèse sur l'aménagement de l'espace ecclésial comme paroisse et prévôté. Comment et dans quel but, ces terres ont été choisies pour devenir un des principaux bénéfices des plus grandes abbayes du Bas-Limousin ?

► Aperçu historique

Les antécédents archéologiques que nous avons pu glaner nous dévoilent que ces terroirs sont déjà peuplés à l'époque gauloise. En effet, un statère d'or est trouvé avant 1912 sur la commune. Cette monnaie gauloise correspond au type « Philippe II de Macédoine ». Les Lémovices copient cette monnaie frappée par ailleurs en Orient. Celle de Sainte-Féréole paraît avoir imité la production de l'atelier d'Abydos (Egypte) en activité à la fin du IV^e siècle. Près du lieu-dit Beaufranc, une nécropole à incinération a été localisée en 1932. Autour des coffres funéraires, un matériel comprenant des urnes en verre, de la céramique sigillée estampillée et des outils (*serpette, gouge et clous*) ont été inventoriés.

A deux cent mètres de ce lieu, un four probablement de crémation est dégagé avant la Seconde Guerre Mondiale.

... Le fait qu'on choisisse le vocable Saint Martin pour notre édifice laisserait penser que ce sanctuaire est au centre d'une paroisse primitive. Cette appellation est remplacée, à une date inconnue, par Sainte-Féréole. Or, on sait que les églises dites « martinienes » ont été érigées à partir du Ve siècle.

... La plus vieille mention de « *parochia* » concernant Sainte Féréole collectée par notre étude remonte à 1247. Elle est issue d'un acte de donation effectué par « Roberto de Exuperio miles » à « Rainaldo priotale fratribus de

Sazlerria ordinis Artigia », de deux sols et de vingt setiers de seigle sur un manse nommé « *preylhac* » situé sur la « *parochio sanctae ferréola...* ».

Lors de la mise en place de l'organisation territoriale carolingienne au IX^e siècle, notre espace semble avoir été inscrit dans la Brivensis vicaria, attestée dès 888.

... Notre site apparaît dans deux Bulles Papales ... datées de 1114 et 1154, elles nous révèlent que l'ensemble de ces terroirs est régit par l'abbé. Elles dévoilent aussi la présence d'une famille noble, les Sainte-Féréole, qui a le privilège d'élire sépulture au sein du bâtiment monacal. Ce terroir est par conséquent sous la férule de l'abbé de Tulle. Celui-ci va probablement au cours du XIII^e siècle y fonder une prévôté. Un texte, à l'initiative de l'évêque de Limoges, daté de juin 1294 nous signale que la paroisse est dotée d'un prévôt chargé par l'abbé d'administrer ces biens. Ce dernier qui deviendra à partir de 1317, évêque s'arrogera le titre de « *prévôt de Sainte-Féréole* » jusqu'à la Révolution. Cette prééminence du prélat en fait le principal seigneur foncier par la prévôté, et banal dans le sens qu'il est garant de la Basse, Moyenne et Haute Justice. Si le pouvoir royal englobe nos terres dans la juridiction de Donzenac, à partir de 1394, l'évêché de Tulle s'octroie le privilège de fonder une cour juridictionnelle comprenant un sergent, un procureur et un juge qu'il nomme. La mainmise est donc totale sur ces terres cultivées à l'ombre du château qu'il fait construire près de l'église. Symbole trop visible de son pouvoir, il fera l'objet d'assauts et de destructions au cours des Guerres de Religions.

► Espace ecclésial : Spirituel et temporel

... On serait devant une paroisse primitive, probablement mérovingienne à l'instar de Donzenac et de Brive. L'importance de cette dernière ville pour les premiers évêques de Limoges est indéniable. Rurice 1^{er} s'investit beaucoup dans la reconnaissance du sud de son diocèse. ... la création de la collégiale Saint-Martin de Brive (*est*) un fait marquant, comme un bornage territorial pour son administration. Cette omniprésence de l'épiscopat limougeaud a pu avoir des répercussions sur d'une part l'évangélisation de ces terres et d'autre part sur la fondation des paroisses.

* Les lieux-dits sont : *Laubeyrie, Lacroix, Berchat, Leguionie, Lemas, Lamaurye, le Moulin, la Chartrouille, Farges, Lacombe, Lespinasse, le Chastainy, Fage, Lareynie, Menssin, La Vacheyrie, Larmandye, la Poujol, la Luinarie, Coulsier, le Peuch, la Soussesye, Sevenes, Lajouanie, Martignac, Cros, Goursat, Laquintane, Vertouhy, Lagrandye, Sauvagniat, Vauzour, le Peuch du Trade, Verlhac et Sicart et les Fouriers...*

Celles-ci ... pour la plupart des cas officialisant des chapelles privées érigées bien souvent sur des domaines agricoles. L'évêque, en créant ces nouvelles structures, délègue ces pouvoirs à des officiants subalternes qui se voient donc en charge de baptiser, de célébrer la messe et de rendre les derniers sacrements à des populations données.

S'il semble clair que cette partie du diocèse ait été assez rapidement dotée d'un « *réseau paroissial* » dont Sainte-Féréole est un maillage, a-t-elle été érigée par un privé ? Couronne-t-elle un grand domaine agricole ? Aucun indice ne nous le signale. Néanmoins, l'édification d'une prévôté au XIII^e siècle afin de gérer la propriété foncière de l'abbé nous renseigne sur le potentiel économique de ces terres. Gageons qu'il y ait une relation de cause à effet entre la richesse du sol et l'implantation de ce lieu d'une telle institution dont la gestion est dans les mains du père supérieur lui-même.

► L'évolution de la paroisse

(Selon) les données collectées par l'abbé Nadaud avant la Révolution, un prêtre nommé par l'évêque de Tulle est à la tête de 2 800 communiants. Sa paroisse regroupe 36 villages et hameaux*

Les revenus que le curé tire de sa charge sont assez confortables. En 1731, le « *Rôle des Tailles* » nous informe que la dîme lui rapporte 6 100 livres annuelles.

Quant au sanctuaire, peu d'informations nous ont été conservées sur l'état du bâtiment avant la Révolution. « *Le journal de Pierre Vacherie ...* » expose qu'en 1631, on demande à ce prêtre qu'il contribue aux travaux de restauration du sanctuaire. En effet poursuit-il l'église est en ruine. Depuis 1585 elle sert d'étable et la messe est dite chez les particuliers. Des travaux semblent avoir été réalisés à la fin du XVII^e siècle. Une visite pastorale mandaté par l'évêque de Limoges (!?) a valeur de preuve. C'est le *chanoine Geoffre* qui, le 18 août 1711, arrive au pied de l'église et entreprend l'examen du bâti. La description est rapide. L'ensemble est en bon état. Toutefois, il préconise de badigeonner les murs avec de la chaux et de revêtir le voûtement d'un lambris...



Echo de Manocalzati



Parler d'une commune ce n'est pas seulement décrire ses beautés naturelles, ses monuments ou ses personnages célèbres.

Une commune « parle » aussi par ses structures associatives.

Manocalzati n'a pas d'élan associatifs durables : les groupes, même s'ils éclosent, ne connaissent pas une longue existence. C'est pour cette raison que nous voulons faire connaître à nos amis de Sainte-Féréole la Compagnie Théâtrale "ArteManus" qui est l'un des rares exemples d'association manocalzatese qui perdure et foule les scènes depuis plus de quinze ans.

Le thème du « théâtre » renvoie à celui de la « communauté ». Le théâtre a toujours été le lieu où se réunit la communauté, où transparait le dynamisme de la vie sociale, fait de relations, de rapports en devenir, d'implication personnelle; tandis que les lieux de nos réunions aujourd'hui semblent plutôt privilégier l'anonymat. Le théâtre s'affiche comme un rendez-vous, où l'on peut réaliser l'échange d'idées, de pensées, d'intentions, de désirs dans une perspective partagée de valeurs dans lesquelles on croit : voilà toute la substance de cette association. Et on doit attribuer cette énergie à toutes les composantes d'ArteManus qui travaillent avec zèle et dévouement à la réussite de ce projet et qui obtiennent sans relâche des succès flatteurs.

Depuis 1998 ArteManus a produit 33 représentations dans 14 théâtres et scènes diverses. La préférence de la programmation va au théâtre napolitain. La Compagnie met en scène des comédies de Samy Fayad, Vincenzo Salemme, Eduardo Scarpetta, Eduardo De Filippo, Oreste de Santis, ou encore Paolo Caizzo.

Enzo Accomando, membre très actif et porte-parole de l'association, retrace les origines de l'association et son évolution au fil des ans :

« C'était en 1998, juste après un froid hiver, Manocalzati a vu une naissance... la naissance d'une société de théâtre amateur hilarante, passionnée et... minable : ArteManus.

Au commencement il y a un groupe d'amis qui, fatigués de la monotonie de la vie rurale, animés par la même passion pour l'art de la scène, a décidé d'essayer de donner vie à un beau rêve.

Ainsi a débuté presque par hasard l'aventure de ces « pionniers » dirigés par **Mario Accomando** (maintenant président de la Compagnie). Celui-ci, avec une grande détermination et l'aide de deux autres fous **Franco Fatteruso** et **Enzo Accomando**, a initié cette fabuleuse aventure, à partir de presque rien.

D'autres, attirés et contaminés par le même virus, ont décidé de les accompagner dans cette entreprise, et on a accouché... au-delà des habituels

neuf mois (environ un an... Mamma mia ! Quelle épreuve !), d'un premier vrai spectacle devant un vrai public : Il Papocchio, la brillante comédie de Samy Fayad.

Quelle excitation !!! ... Le cœur bat à mille à l'heure, la respiration s'arrête et les jambes vacillent... mais quelle joie les applaudissements à la fin !!! Tant d'années ont passé depuis cette première... Innombrables les difficultés et les obstacles rencontrés. »

Aujourd'hui, l'entreprise initiée entre le sérieux et la facétie, légalement constituée en 2003 sous le nom de ARTEMANUS (en faisant clairement un clin d'œil à sa commune d'origine) est le point de référence de la communauté de Manocalzati, mais pas seulement. Elle peut s'enorgueillir de nombreuses réussites, notamment en termes de prix, de récompenses, et de reconnaissance.

Multiplés sont les spectacles représentés, ainsi que les acteurs, qui, au fil du temps, attirés par l'extraordinaire atmosphère d'amitié et de plaisir, se sont potachement aventurés sur les routes de l'art ancien du théâtre. Autour du président **Mario Accomando**, véritable catalyseur, s'activent tous les autres.

Assister aux répétitions est un spectacle dans le spectacle :

il y a **Gaetano Nitto** qui se bat avec l'apprentissage du jeu et des textes avec une précision presque maniaque ; il y a **Fabio Rinaldi**, toujours prêt à plaisanter ; **Gianni Pagliuca** souvent mesquin, toujours comique ; il y a **Enzo Accomando**, le polyvalent ; la présence significative des femmes est incarnée principalement par **Anna Raimondi**, figure historique du groupe et attentive au choix des costumes ; l'éclectique **Valentina Ripa** ainsi que **Jashwa Cutillo** qui, avec **Stefania Rinaldi**, s'occupe du maquillage ; la patiente **Barbara Paravento**, et la relève : **Filippo Accomando**, **Antonio Dell' Aquila**, **Ernesto Petruzzello**, **Andrea Imparato**.



La société ARTEMANUS, cherche, pour conclure et résumer, à réunir tous les amateurs de l'art théâtral :

elle vise à les réunir dans une atmosphère créative, propice à faire naître un groupe merveilleux, une société admirable.

[Associations] Zoom sur 5 parmi 20

Dans ce numéro, nous avons choisi de donner un coup de projecteur sur cinq associations de la commune qui interviennent auprès des jeunes dont trois sportives, une sportive et artistique.

Club de FOOT Les joies du ballon rond

Le rugby n'a qu'à bien se tenir ! À Sainte-Féréole, on est fou de foot.

Le 29 novembre dernier, pas moins de 400 personnes participaient au loto du club !

L'engouement n'est pas nouveau, puisque la fondation du club remonte à 1937. En termes d'effectifs, les chiffres sont les suivants : **80 seniors** (3 équipes en championnat, une de vétérans, « les foutus ») et **70 jeunes, dont 10 filles**, à l'école de foot (de U5 à U17, autrement dit de 5 à 17 ans).

Caroline Goyaux, nouvelle présidente, et **Patrice Delpy**, responsable de l'école de foot et conseiller municipal, sont, comme tous les dirigeants, unanimes sur le constat : c'est, outre le travail des bénévoles, la qualité des infrastructures qui permet d'attirer jeunes et moins jeunes au club. En effet, avec deux terrains, un city-stade (synthétique) et une salle couverte, la commune offre des équipements de choix.

Malgré tout, la licence ne coûte que **55 €** pour les jeunes, **65** pour les plus grands. Les éducateurs sont tous des joueurs de l'équipe seniors. Chez les adultes, l'équipe A, en 1^{re} division de district, est

entraînée par **Jean-Paul Borie** (adjoint **Franck Lespinasse**), l'équipe B par **Xavier Madronnet**, l'équipe C par **Jean-Philippe Godard**. Quant aux Foutus, ils sont coachés par **Laurent Delpy**.

L'équipe dirigeante a su rassembler toutes les forces et créer la cohésion nécessaire. Ainsi, les parents se mobilisent pour les accompagnements de leurs enfants.

Caroline Goyaux précise : « Nous avons voulu ouvrir le club sur la commune, faire du stade le lieu où l'on se retrouve le dimanche ». Et ça marche : les anciens reviennent, de nouveaux arrivent.

En plus du loto, des manifestations sont organisées tout au long de l'année. Ainsi, le repas aura lieu dans la grande salle le 11 avril. Et avant la fin de saison, un bus plein à craquer emmènera des jeunes voir un match de Ligue 1 à Bordeaux.



Les jolis coups du Tennis

Affilié à la Fédération Française de Tennis, créé en 1972, le Tennis Club de Sainte-Féréole dispose, grâce à la municipalité, d'équipements propices à la pratique, aussi bien en loisirs qu'en compétition : un court couvert, isolé, et deux terrains extérieurs, refaits récemment.



Il compte aujourd'hui 60 licenciés, dont 20 ont moins de 16 ans. Dix éducateurs bénévoles assurent les entraînements, donnant chacun au moins une à deux heures de cours par semaine. Cet engagement permet une spécificité locale : tous les adhérents prennent des cours, même ceux

qui ne font pas de compétition. Les éducateurs sont tous formés et diplômés, ce qui est une condition pour que le club puisse être agréé et subventionné. En 2014, trois équipes adultes et une équipe jeunes ont participé aux diverses compétitions départementales et régionales, en individuel et par équipe. Chaque année en juin, le club organise un tournoi homologué 4e et 3e séries, hommes et femmes, qui a rassemblé plus de **95 participants en 2014**. Ce tournoi a la particularité de durer 3 semaines (contre 2 d'habitude), parce que tous les matchs ont lieu en fin d'après-midi et soirée afin de permettre à ceux qui travaillent de participer.

Le club propose également des animations extra-sportives, comme un tournoi de belote en février (le 21 en 2015), des goûters animations à Noël et en fin de saison pour les jeunes ; et il participe au marché de producteurs en été. De nouveaux projets sont en cours de réflexion autour de l'école de tennis et d'animations sportives spécifiques.

La composition du bureau est la suivante :

- Jean-Yves Bertoli, président ;
- Charles Casadé, vice-président,
- Mireille et Claude Bourg, trésoriers,
- Frédéric Lavédrine et Michel Alvès, secrétaires.



Le JUDO

Le judo à Sainte-Féréole a dix ans. Le 2 décembre 2004 en effet, naissait la section flégeoise de l'Entente Vigilante Malemort, grâce à l'impulsion de Didier Lafon, Jean-Claude Soulard et Henri Soulier.

Aujourd'hui, ce sont 20 enfants de 6 à 9 ans qui bénéficient de cours à Sainte-Féréole, les lundis et mercredis (les autres tranches d'âge sont accueillies à Malemort). Grâce aux 60 mètres carrés de tapis de la salle ainsi qu'à la qualité de l'encadrement, les enfants progressent au physique comme au mental. Car au judo comme dans les autres sports, les bras et les jambes ne sont rien sans la tête.

Le judo a de plus une étiquette stricte, ce qu'on appelle un « code moral », par lequel on apprend le contrôle de soi, le respect de l'adversaire, le goût de la victoire comme l'acceptation de la défaite. Et ce code sert aussi bien sur le tatami qu'à la maison et à l'école. « Si le judo marche, les études marchent », affirme **Jean-Claude Soulard**, qui sait de quoi il parle.

Vœux en janvier, tournois en février-mars, entraînements et rencontres tout au long de l'année, le judo vit à Sainte-Féréole et ailleurs (5 000 clubs et 600 000 licenciés en France, malgré une médiation insuffisante). Ce sport est une telle école de vie que ceux qui l'ont quitté un temps (pour les études, le travail) finissent par y revenir le plus souvent, confirmant l'adage :

« Ceinture noire un jour, ceinture noire toujours »



L'esthétique de Musique On danse

Ce sont pas moins de 68 danseuses, de 4 à 18 ans, qui sont accueillies cette année par l'association Musique On Danse.

Cet effectif est réparti en 7 groupes :

- les Petites plumes (de 4 à 6 ans) encadrées par Lesly et Laure ;
- les Petites étoiles (de 5 à 7 ans) encadrées par Olivier, professeur diplômé ;
 - les Sirènes (de 7 à 9 ans) encadrées par Lucie ;
 - les Chipies (de 9 à 10 ans) encadrées par Jessica ;
- les Little Marcel (de 11 à 13 ans) encadrées par Olivier ;
 - les Divas (de 13 à 15 ans) encadrées par Cécilia ;
- le groupe Amazone (de 16 à 18 ans) encadré par Mylène.

À ces cours de danse moderne, qui ont pour but d'aider les enfants à s'épanouir à travers la maîtrise de leur corps en lien avec le rythme musical, s'ajoutent pour les adultes un cours de gymnastique fitness le vendredi soir animé par Nicolas, éducateur sportif (18 inscrites à ce jour), et un cours de Pilates, animé par Violaine le mercredi soir (18 inscrites également).

Les locaux ne sont pas pour rien dans l'augmentation du nombre de membres de cette association. « De nombreuses jeunes filles n'auraient jamais commencé la danse si elles n'avaient pu pratiquer près de chez elles, dans une salle de grande qualité qui plus est et pour un prix défiant toute concurrence, 65 € à l'année », assure Sandra Condachoux, présidente.

- À la demande de Sandrine Jourdan, l'association a participé pour la première fois au repas des aînés en janvier, enchaînant des prestations de 3 minutes chacune, qui furent unanimement appréciées.
- Le 7 février, c'est un spectacle du groupe Swing-Paradise, accompagné du magicien Tao, qui sera proposé dans la grande salle (réservations au 06 80 76 17 10).
- Le spectacle de fin d'année, organisé avec le concours de la société de son et lumière Open Mind, est lui d'ores et déjà programmé pour le 13 juin à 20 heures.

L'assemblée générale aura lieu fin juin, en même temps que la prise des inscriptions pour la saison suivante et l'élection du bureau, composé à ce jour de Sandra Condachoux (présidente), Stéphanie Manière (vice-présidente), Audrey Chastras (secrétaire), Audrey Célérier (secrétaire adjointe), Sandrine Simoneau (trésorière), Isabelle Coste (trésorière adjointe).

Pour tout renseignement
 musiqueondanse@gmail.com - Tél. 05 55 18 98 04



L'Association des Parents d'élèves de Sainte-Féréole

Composée de bénévoles, l'Association des parents d'élèves représente tous les parents des écoles primaire et maternelle de Sainte-Féréole. Son but est d'organiser des manifestations et activités scolaires ou extra-scolaires pour aider les enfants à s'épanouir, faciliter leur vie quotidienne, et favoriser la communication entre les familles.



L'A.P.E. aide ainsi les enseignants dans l'organisation de différentes activités : Accompagnements lors des sorties, participation financière aux voyages scolaires, aux spectacles et séances de cinéma intégrés dans le projet pédagogique de l'école.

Elle est donc un lien privilégié entre les différents acteurs de la vie scolaire et périscolaire : Parents, enseignants, personnel municipal, intervenants. Son fonctionnement est assuré grâce à la participation des parents et aux gains réalisés lors de certaines manifestations (loto, kermesse, spectacle de l'école, chocolats de Noël, marchés de Producteurs de Pays ...).

L'association organise aussi d'autres opérations pour les enfants au cours de l'année scolaire : Noël de la garderie, galette des rois, navette de taxis... Ainsi, en fin d'année passée, des sapins naturels Nordmann, produits par MM. Barret et Cordonnie à Saint-Ybard, ont-ils été livrés à tous ceux qui les avaient commandés le 12 décembre dans la cour de l'école. En même temps, s'est déroulée la fête de Noël, avec ses chants, ses pièces de théâtre, son marché et son goûter qui régala petits et grands.

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint et jusqu'aux vacances de Pâques, l'A.P.E. prend en charge, grâce à un prix préférentiel accordé par la société Patry, le coût de deux taxis qui transportent les enfants de l'école au centre aéré le mercredi après la cantine. 16 enfants sont ainsi emmenés gratuitement d'un point à l'autre (l'association recherche des réhausseurs, l'appel est lancé). On peut déjà noter que l'A.P.E. organisera le loto des écoles le samedi 18 avril à la Grande Salle et proposera gâteaux et boissons lors du spectacle de fin d'année scolaire le 20 juin.

Présidée par Françoise Farges, l'association invite le plus de parents possible à venir grossir ses rangs afin de mener à bien et de développer ses missions dans les meilleures conditions.

Contact : françoise.farges19@orange.fr

Les autres Associations

COMITE DES FETES de Sainte-Féréole

Le Comité des Fêtes s'est réuni le 30 novembre dernier à l'occasion de son assemblée générale. Au cours de ce rassemblement, le bureau a présenté le bilan financier et moral de l'année 2014. Nous retiendrons pour cette année beaucoup de positif mais également le besoin d'apporter des nouveautés.



Quelques mots sur l'année 2014 :

- Samedi 26 avril : Superbe soirée « farcidures » sous la folle ambiance de Momo et son orchestre. Nombreux étaient les participants qui ont pu se régaler avec ces exquis pommes de terre corréziennes revisitées et bien assaisonnées.
- Samedi 21 juin : Bonne ambiance autour du feu de la St-Jean avec l'orchestre Los Tropicales Mariachis mais malheureusement la Fête de la musique avait mobilisé beaucoup de monde. La soirée fut néanmoins très appréciable, avec un temps très doux et accompagnée d'une paella géante.
- Samedi 26 juillet : Les puces d'été en semi nocturne qui se sont déroulées autour de l'église ont eu un début prometteur avec des conditions météorologiques plutôt bonnes mais qui se sont dégradées en fin d'après-midi. Malgré cela, tout le monde a pu se réunir autour d'un verre de « Gazoline », nouvelle boisson de cette manifestation.
- 12, 13 et 14 septembre : Fort succès pour la fête votive avec un très beau temps tout au long du weekend, un feu d'artifice magnifique, des soirées bien ambiancées, bref le comité n'a pas hésité à mettre le paquet. Notre année s'est clôturée le dimanche sur le thème de la coupe du monde avec, en fin d'après midi, le tirage de la tombola.

Le comité vous remercie de votre présence et de votre participation à toutes ses manifestations qui permettent de pérenniser son existence. C'est une association qui évolue, avec cette année l'entrée de quatre jeunes dans son équipe. Quant au bureau, pas de changement, hormis la création d'un nouveau poste : « Chargé de communication ». Ce poste consiste à prendre en charge toute notre partie communication, en diminuant le tirage d'affiche, en apportant de nouveaux moyens d'expression et en utilisant d'avantage les outils numériques.

Au programme pour cette année 2015 :

- Samedi 25 avril ● Soirée farcidures animée par Momo et son orchestre.
- Samedi 27 juin ● Feu de la St Jean avec un nouveau repas et un nouvel orchestre.
- Samedi 25 juillet ● Toute la journée sur la place de l'église : « Les Puces d'été ».
- Les 11, 12 et 13 septembre ● Fête annuelle avec de nouvelles animations et de nouvelles surprises.

Le Comité des Fêtes et moi-même vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette année

A bientôt Le Président, Jacques ROUHAUD

Comité de Jumelage

Voici 6 ans que le Comité de Jumelage de Sainte-Féréole a vu le jour et comme tous les 3 ans, le conseil d'administration s'est reformé lors de son assemblée générale de 2014.

Yannick MACHEIX, qui a succédé à Bernadette BLANCHARD comme membre de droit, représentant Mr le Maire, et Eliane BERTOLI ont rejoint le clan officiel des membres actifs. Néanmoins les bonnes volontés officieuses sont bien là.

Le Comité de Jumelage n'a cessé de faire participer tous les habitants de Sainte-Féréole. C'est ainsi que les écoliers, les jeunes travailleurs, les membres d'associations de la commune, comme Expressions, le Club du 3^e âge, le Syndicat des Initiatives et le Comité de Jumelage ont rencontré nos amis transalpins de Manocalzati.

Chacun a apprécié ces échanges avec les « Manocalzatesi » et leur accueil chaleureux. Pour mémoire, les nombreuses anecdotes racontées sur le voyage en Italie du mois de juin. Les cours d'italien sont toujours là pour accueillir les élèves le mercredi soir.

De telles actions permettent de renforcer cette amitié européenne et c'est pourquoi le Comité de Jumelage va continuer sa sensibilisation auprès de toute la population de Sainte-Féréole.



Associations

2014 une année riche pour « Expressions »

Les adhérents de l'association, comme chaque année, n'ont pas ralenti leur ardeur bien au contraire. Tout en poursuivant les diverses activités avec assiduité tous les ateliers contribuèrent à faire de 2014 une année parfaitement réussie et riche en évènements.



À l'occasion de manifestations du souvenir, par exemple, et en participant à de très nombreux concerts hors de la commune, la chorale a toujours connu le succès et les progrès réalisés surprennent l'auditoire à chaque participation. Les efforts consentis pour la mise en place des expositions, de la biennale d'aquarelle et de l'atelier « **maquettes et figurines** », furent récompensés tout d'abord par une très large participation d'artistes (une quarantaine dans les 2 cas) toujours très satisfaits mais aussi par une très importante fréquentation (plus de 400 visiteurs/jour). Unaniment les visiteurs n'ont pas tari d'éloges, tant sur la qualité des expositions que sur l'accueil, sans oublier la parfaite et constante organisation.

► L'association se tourne désormais vers 2015 tout d'abord en maintenant toutes ses activités tout au long de l'année : **Stages divers, concerts, ... mais aussi avec des projets nouveaux** comme l'atelier « **un point C'tout** » qui ouvrira un nouveau créneau horaire, le mercredi de 14h à 16h30, dédié plus particulièrement aux passionnés de tricot. Et n'oublions pas un moment très attendu de l'année, l'exposition de l'atelier d'encadrement, mais nous en reparlerons.

Contact tricot : Sylvette Marcou 06 20 51 45 31

FNACA

La section locale de la FNACA dont le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre pour faire le point, compte près d'une cinquantaine d'adhérents et d'adhérentes.

La section déplore le décès de 5 des siens : **Jean BLANC**, ancien président, **Marcel CHAUZU** et **Henri TREUIL**, membres du Conseil d'Administration, **Jean LAPEYRE**, adhérent, puis récemment le décès de **Roger AGELOUX** qui fut le premier porte-drapeau de notre comité et qui avait tenu assidûment notre étendard au cours des nombreuses cérémonies. Lors de son assemblée générale en présence du Maire, **Henri SOULIER**, et du Président Départemental, **Michel DEFAYE**, sur proposition du Président, ont été élues, avec leur accord, membres du conseil d'Administration, en remplacement de leur époux : **Colette CHAUZU** et **Jeannine TREUIL**. Ensuite, il a été décidé de retenir le **15 février 2015** pour son repas annuel (farciures) et d'organiser, courant avril, une sortie d'une journée dont la destination sera précisée aux membres en temps utiles. Afin de ne pas déroger à ses principes, la section participe à toutes les cérémonies commémoratives se déroulant sur les lieux de mémoire qui, en cette année de célébration du centenaire de la déclaration de guerre 1914-1918, ont été particulièrement nombreuses.



Le comité local se félicite du résultat des collectes du Souvenir Français à la porte du cimetière pour la Toussaint par **Robert RAFFAILLAC** et celle des bleuets de France le jour de la cérémonie du 8 mai par la famille **ANGLARD**. Le Président remercie les bénévoles ainsi que les porte-drapeaux pour leur dévouement et leur présence assidue à chaque sollicitation.

Le Président, **Gilbert BOUILLAGUET**

La Rose des Vents Le Club des aînés

L'Assemblée Générale s'est tenue le 26 novembre 2014 en présence de très nombreux adhérents. Les bilans ont été soumis à l'Assemblée et adoptés.

Un nouveau membre du CA a été élu : **c'est Marc TERRIAC à qui nous souhaitons la bienvenue et remercions les 2 autres candidates .**

La Rose des Vents propose pour cette année des sorties pour une journée :

- le jeudi 28 mai 2015 avec visite des Jardins de SOTHYS
- le jeudi 10 septembre 2015 sortie dans le Cantal.

2014 a été une année de grandes sorties avec voyage en Italie, visite d'Arcachon et 3 jours au PUY du FOU et en bons gestionnaires, nous ne participerons pas au financement de grande sorties cette année mais ceci ne nous empêchera pas d'organiser par exemple une sortie à Londres, une sortie dans les Gorges du Tarn si un nombre d'adhérents nous sollicitent et nous pouvons nous associer avec d'autres associations...

Cette Assemblée a revêtu un caractère particulier : en effet 6 adhérents :

Pierre Alvinerie, Mauricette Denoux, Marie-Odette Delpy, Simone Faurie, René Macheix et René Rhodde.

Ont eu 80 ans cette année et le club les a fêtés avec joie. Un livre écrit par une Flégeoise, Marie-Claire Bergère, leur a été offert : Ce livre narre l'histoire d'une famille flégeoise et a scellé cet instant.

De nombreux nouveaux adhérents ont souhaité nous rejoindre et nous leur souhaitons la bienvenue.



Le CA a élu le nouveau bureau :

- Présidents d'honneur **Pierre DOCTRINAL, Mimi BORDES et Henri SOULIER** maire de Sainte-Féréole
- Présidente **Simone AIMARD**
- Vice-présidentes **Paulette BREUIL et Alice PEROT**
- Trésorière **Janine BECOT**
- Trésorier adjoint **Pierre CAHUZAC**
- Secrétaire **Christiane TERRIAC**
- Secrétaire adjointe **Christiane TRANCHANDON**

Nous sommes dans le bulletin municipal et le club souhaite redire que l'attention que porte la municipalité aux aînés et à son club, c'est quelque chose de précieux, qui nous touchent beaucoup.

Le Syndicat Des Initiatives à l'ouvrage

Les ateliers COUTURE et PATCHWORK ont connu une année 2014 particulièrement studieuse avec en point d'orgue l'exposition de PATCHWORK qui a eu lieu à la maison du temps libre courant juin.

Cette exposition d'ouvrages variés, colorés, demandant de la maîtrise et beaucoup de temps a connu tout le succès qu'elle mérite.

L'atelier COUTURE n'a pas été en reste et a participé à l'élaboration de divers ouvrages pour l'animation en bibliothèque autour de la vie quotidienne des femmes pendant la première guerre mondiale, animation qui s'est déroulée en octobre dernier.

Quant à l'atelier SCRABBLE qui se pratique en "duplicate", il est à noter une augmentation des participants qui viennent chercher des moments d'intense réflexion et de partages permettant la connivence et la convivialité.

Voici le lieu et les horaires des différents ateliers :

- Lieu : Deuxième étage de la maison du temps libre
- Atelier SCRABBLE : Tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures . Tous les deux mois est organisé un atelier le samedi après midi de 17 heures à 20 heures.
- Atelier COUTURE : Tous les jeudis après midi de 14 heures à 17 heures.
- Atelier PATCHWORK : Tous les samedis après midi de 14 heures à 17 heures.

Pour tout renseignement **05 55 92 06 02**
BONNE ANNEE 2015 à tous et à toutes

La Présidente, **Brigitte OUFFAURE**



SEANCE du 12 septembre 2014

CREATION POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{re} CLASSE

La Commission Administrative Paritaire ayant émis un avis favorable pour l'avancement de grade par promotion interne d'un agent le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à cet avancement de grade et pour ce faire de créer le poste d'Agent de Maîtrise et de supprimer le poste d'Adjoint Technique 1^{re} classe. Le Conseil Municipal

- ▶ **ACCEPTE** cette proposition qui prendra effet à compter du 1er novembre 2014,
- ▶ **PRECISE** que cette opération est prévue au Budget Primitif 2014
- ▶ **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence.

Adoptée à l'unanimité. ■

DEMANDE DEROGATION D'ELIGIBILITE AU FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)

Monsieur le Préfet de la Corrèze doit établir la liste des Communes éligibles au Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sainte Féréole était jusqu'alors éligible à ce type de subvention dont bénéficiait le Syndicat d'Electrification de Sainte Féréole et désormais la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze pour réaliser les travaux d'extension, de renforcement et de dissimulation des lignes électriques sur le territoire de la commune, travaux indispensables au développement de la commune. Bien que rattachée à l'unité urbaine de Brive, Sainte Féréole est une commune rurale qui compte un nombre considérable de lieux-dits et de hameaux dispersés. La perte des aides du FACE aurait des conséquences économiques sur le budget communal car il faudrait compenser cette perte par une augmentation de la participation communale ou bien différer la réalisation des travaux.

Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

- ▶ Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet une dérogation à la commune de Sainte Féréole pour qu'elle soit rajoutée à la liste des communes éligibles aux aides du FACE.

Adoptée à l'unanimité. ■

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Conseil Constitutionnel, par décision en date du 20 juin 2014, a estimé « qu'en permettant un accord sur la détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires et en imposant seulement que, pour cette répartition, il soit tenu compte de la population », les dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 permettant des accords locaux autorisent « qu'il soit dérogé au principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale dans une mesure qui est manifestement disproportionnée ». Le Conseil Constitutionnel a donc jugé que « ces dispositions méconnaissent le principe d'égalité devant le suffrage et sont contraires à la Constitution ».

Monsieur le Préfet de la Corrèze a donc demandé aux communes concernées (huit) de procéder à une nouvelle élection des délégués communautaires.

La commune de Ste Féréole a désormais un délégué au lieu de deux.

- ▶ Le Conseil Municipal de Sainte Féréole, réuni le 12 septembre 2014 **DIT** qu'il est surprenant et démocratiquement contestable qu'une loi ait institué un vote au suffrage universel en faveur d'un nombre déterminé de candidats et que trois mois après, ce vote démocratique soit remis en cause : ce que le peuple souverain a fait ne saurait être défait par un organe délibérant.

CONSIDERANT que le principal argument, paragraphe n° 4 de la décision n° 2014-405QPC du 20 juin 2014 avancé par le Conseil Constitutionnel précise que :

« dès lors que des établissements publics de coopération entre les collectivités territoriales exercent en lieu et place de ces dernières des compétences qui leur auraient été sinon dévolues, leurs organes délibérants doivent être élus sur des bases essentiellement démographiques ; que s'il s'ensuit que la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque collectivité territoriale participante ... »

DIT que la répartition des sièges au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) semble très inégalitaire et manifestement disproportionnée.

En effet, dans la nouvelle constitution de la CABB telle qu'elle apparaît, la ville de Brive aura 35 délégués pour 49 582 habitants (population INSEE), soit un délégué pour 1 416 habitants et la commune de Donzenac, par exemple, qui perd un représentant, aura un délégué pour 2 602 habitants.

SOULIGNE qu'il est contraire au principe fondateur des délibérations du Conseil Municipal de ne pouvoir choisir qu'entre deux membres du conseil municipal parmi tous les conseillers élus, **DIT** qu'il semblerait normal que des formes beaucoup plus démocratiques qu'un vote bloqué du Conseil Municipal, permettent d'élire un conseiller communautaire, **RELEVE** que la solution de l'accord local a été choisie par 90 % des Communautés de France témoignant ainsi d'une volonté forte chez les élus locaux de trouver ensemble et consensuellement les éléments d'une représentation équilibrée, **DEMANDE** au gouvernement, qui a été saisi de cette problématique, dans le cadre d'une modification législative, qu'un nouveau texte permette d'assouplir les règles de droit commun et redonne la parole aux intercommunalités pour décider d'une juste répartition des sièges en leur sein **DEMANDE** au gouvernement instamment de surseoir à la modification de la composition du conseil communautaire et demande également que de nouvelles règles soient décidées très prioritairement.

Adoptée à l'unanimité ■

ELECTION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Suite à la décision du Conseil Constitutionnel, Monsieur le Préfet de la Corrèze a demandé aux communes concernées de procéder à une nouvelle élection des délégués communautaires par leur Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du délégué communautaire qui représentera la commune de Sainte Féréole à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Il demande aux délégués élus initialement aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 de déposer leur(s) liste(s).

Seule une liste est déposée : M. Henri SOULIER, délégué titulaire et M^{me} Bernadette BLANCHARD, déléguée suppléante.

Le Maire invite les conseillers à procéder à l'élection du délégué communautaire :

- Nombre de votant :1
- Nombre d'abstentions :18
- Nombre de bulletins blancs et/ou nuls :0
- Nombre de suffrage exprimé :1

A la majorité, la liste de M. Henri SOULIER est élue. ■

MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La délibération du 19 décembre 2013 a modifié l'organisation des rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2014-2015 : les activités sont dispensées les mardis et les vendredis de 15h00 à 16h30 par des agents communaux, des intervenants individuels auto-entrepreneurs ou non.

Pour les activités « théâtre - expression orale » et « activités sportives » il est nécessaire de passer un marché pour l'année scolaire 2014-2015. En effet la programmation de ces activités représente 3 heures par semaine sur 36 semaines scolaires pour un montant estimé de 5 500€.

- ▶ Le Conseil Municipal, compte tenu du montant du marché **FIXE** le mode de dévolution sous la forme d'un marché à procédure adaptée, sans mise en concurrence ni publicité préalable, **AUTORISE** le maire à procéder à la désignation du ou des titulaires du marché pour la fourniture de prestations dans le cadre des activités périscolaires et à signer les marchés de prestations de services pour les deux activités précitées

Adoptée à l'unanimité ■





Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF (Association des Maires de France) POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une motion de soutien à l'action de l'AMF.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques : aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux, affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sainte Féréole rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire.
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sainte Féréole estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sainte Féréole soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Cette motion est adoptée à la majorité (3 abstentions). ■

PRECISION SUR LA DELIBERATION « DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL »

Par courrier du 16 juillet 2014 Monsieur le Sous-Préfet de Brive demande au conseil municipal de déterminer les

limites dans lesquelles le Maire exerce les attributions qui lui ont été déléguées par délibération du 29 mars 2014 à l'alinéa 21 :

« d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'urbanisme ».

Monsieur le Maire précise que par délibération du 14 décembre 2009 visée par les services de la sous-préfecture de Brive le 31 décembre 2009, le conseil municipal fixait un droit de préemption.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retirer l'alinéa 21 de la délibération des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

- ▶ Le Conseil Municipal **RETIRE** l'alinéa 21 de la délibération du 29 mars 2014 sur les délégations consenties au Maire et **PRECISE** que le Maire n'exercera plus cette délégation et que de fait ce droit revient à l'initiative du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité ■

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LE COLOMBIER (collectif du bas – collectif du haut – collectif du milieu)

La commune a consenti des baux emphytéotiques au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de logements au lieu-dit « Le Colombier » :

Programme de logements collectifs dits « du bas », « du haut », et « du milieu ».

- Bail emphytéotique d'une durée de 40 ans (du 01/01/1993 au 31/12/2032) pour la construction de 8 logements (programme de logements collectifs du bas) pour une redevance annuelle de 1 franc, soit 0,15 €.
- Bail emphytéotique d'une durée de 55 ans (du 01/01/2004 au 31/12/2058) au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de 4 logements au lieu-dit « Le Colombier » (programme du haut) pour une redevance annuelle de 1,00 €.
- Bail emphytéotique pour une durée de 57 ans (du 01/01/2010 au 31/12/2066) au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de 3 logements au lieu-dit « Le Colombier » (programme du milieu) pour une redevance annuelle de 1,00 €.

L'Office Public de l'Habitat Corrèze propose de payer en une seule fois et d'avance le montant global des redevances dues jusqu'à la fin des baux et sollicite un rallongement de la durée du bail emphytéotique du programme dit « du bas » afin que celle-ci coïncide avec celle des amortissements des immobilisations.

- ▶ Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** les avenants aux baux emphytéotiques entre la commune et l'Office Public de l'Habitat Corrèze portant sur le paiement global en une seule fois et d'avance des redevances dues jusqu'à la fin des baux et sur le rallongement de la durée pour les parcelles suivantes :

- Les parcelles AO 196 et 198 : Durée du bail portée à 57 ans (soit une fin au 31 décembre 2049)
- La parcelle AO 223 : Durée du bail de 55 ans (soit une fin au 31 décembre 2058)
- La parcelle AO 224 : Durée du bail de 57 ans (soit une fin au 31 décembre 2066)

- ▶ Et **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les avenants.

Adoptée à l'unanimité ■

REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE ET CREATION D'UNE COUVERTURE DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Lors du vote du budget primitif 2014, des crédits ont été ouverts pour la réfection des sanitaires de l'école primaire et la création d'une couverture du toit de la cuisine du restaurant scolaire. La commune a demandé à Corrèze Ingénierie une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la détermination des besoins. Dans le document d'aide à la décision, Corrèze Ingénierie propose d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre. L'estimation des travaux se décompose comme suit :

● Création d'une couverture du toit de la cuisine du restaurant scolaire :	7 100€ H.T.
● Réfection des sanitaires de l'école primaire :	9 800€ H.T.
● Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre :	2 000€ H.T.
● Divers et imprévus :	1 000€ H.T.
→ Soit un total de	19 900€ H.T. (23 880€ T.T.C.)

- ▶ Le Conseil Municipal **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre à Corrèze Ingénierie et **ACCEPTÉ** l'estimation faite des travaux. Compte tenu du montant des travaux il **FIXE** le mode de dévolution du marché sous forme de Marché à Procédure Adaptée, **CHARGE** le Maire de procéder à la consultation des entreprises et **AUTORISE** à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux (marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux, notification du marché...).

Il **DEMANDE** au Maire de lui rendre compte du montant du marché.

Adoptée à la majorité ■



Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 14 novembre 2014

APPROBATION MARCHÉ CONSTRUCTION MAISON DE LA NATURE

Par délibérations du 20 septembre 2013 et du 19 décembre 2013 le Conseil Municipal a décidé la construction de la maison de la nature.

Le marché est passé en procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le 17 septembre 2014, 8 entreprises spécialisées ont été consultées pour une remise des offres le 24 octobre 2014 à 16h00 : 3 offres ont été reçues.

Le Maire a procédé à l'ouverture des plis le 27 octobre 2014 à 16h30 en présence du maître d'œuvre, M. Clary et de la commission d'appel d'offres.

L'estimation des travaux est de **91 600€ H.T.** Les offres étant supérieures à l'estimation, le Maire a demandé au maître d'œuvre de procéder à une négociation, tel que le prévoit le règlement de la consultation du marché.

Les entreprises ont fait de nouvelles propositions :

■ **1. COPROBOIS : 107 883,51€ H.T. et 2 785,68€ H.T.** d'options (décapage terre végétale sur emprise bâtiment, circulation et stationnement)

■ **2. BOUILLAGUET et TRADI WOOD : 92 467,20€ H.T. et 2 520,84 € H.T.** d'options (terrassement de masse pour mise à niveau plate-forme bâtiment, stationnement, talutage, terrassement de masse hors rocher et stockage des déblais sur place)

■ **3. BOUNY : 103 344,59€ H.T. et 3 279,00€ H.T.** d'options (compactage du fond de forme terrassement de masse au droit dallage du bâtiment)

► Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise **BOUILLAGUET** associée à **TRADIWOOD**.

Adoptée à l'unanimité. ■

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : REFECTION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité de réfléchir à un aménagement et à la mise aux normes accessibilité de la mairie.

La commission communale des affaires techniques et de proximité sur le territoire s'est réunie le 22 octobre 2014 pour réfléchir à la mise en œuvre de ce dossier.

Une première réflexion a permis de dégager des besoins d'aménagement :

- Réaménager les bureaux avec une banque d'accueil et isoler les bureaux de la vue du public
- Aménager un local pour les archives
- Installer le bureau du Maire au rez-de-chaussée
- Créer un bureau pour les adjoints
- Aménager un local pour les élus (*petite salle de réunion*) qui pourrait également servir aux services extérieurs (*assistante sociale, mission locale ...*) avec une petite salle d'attente

- La salle du conseil municipal resterait salle des mariages
- Mise en conformité des toilettes
- Accessibilité des étages par un ascenseur
- Mise en place d'un escalier de secours

Le Maire propose de s'adjoindre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour approfondir la réflexion de ce dossier et accompagner les élus dans la réalisation du projet. La commission communale des affaires techniques et de proximité sur le territoire sera associée aux différentes réunions qui pourront se dérouler avec le prestataire assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et avec le maître d'œuvre choisi.

► Le Conseil Municipal **DECIDE** de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à **Corrèze Ingénierie**, et lui **DEMANDE** de le tenir informé de l'évolution de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité. ■

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

Le vote du budget primitif 2015 n'intervenant qu'après l'ouverture de l'exercice comptable, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès ouverture de l'exercice, pour le cas où celles-ci ne feraient pas l'objet de crédits reportés. Toutes ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2015. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1 modifié, que l'Assemblée Délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

► Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25 % des crédits prévus au budget 2014, soit**

Chapitres	BP 2014	Autorisation
204	10 000,00	2 500,00
21	42 986,00	10 746,00
23	759 170,00	189 792,00

► Et **DIT** que cette autorisation n'est valable que jusqu'au vote du budget primitif 2015.

Adopté à la majorité (3 abstentions). ■

CREATION POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^e CLASSE ET SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE

L'un des adjoints techniques territoriaux est chargé de la garderie périscolaire, des activités périscolaires et de l'animation de l'ALSH. à temps non complet (22 h 15 par semaine). Compte tenu des missions confiées à cet agent et considérant les textes portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation le maire demande à l'Assemblée de modifier le grade de cet agent et de le nommer adjoint territorial d'animation 2^e classe à temps non complet (22 h 15 par semaine)

► Le Conseil Municipal **DECIDE** la transformation du poste telle que présentée par le Maire à compter

du 1^{er} janvier 2015 et **PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée conformément à la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Il **MODIFIE** le tableau des emplois comme suit :

- Adjoint technique territorial 2^e classe :3
- Adjoint territorial d'animation 2^e classe :1

► Et **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Adoptée à l'unanimité. ■

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Il y a lieu de nommer un correspondant dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et la commune. Le Maire propose de désigner M. Yannick MACHEIX.

► Le Conseil Municipal **DESIGNE** M. Yannick **MACHEIX**, correspondant chargé des questions de défense et **CHARGE** le Maire d'en informer les services de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité. ■

FIXATION TAUX TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, le Conseil Municipal du 14 novembre 2013 a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 2,5%. Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur cette question pour poursuivre l'application de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2015.

En application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme le Maire propose d'exonérer les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes ainsi que les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération sera reconduite de plein droit annuellement. Toutefois le taux et les éventuelles exonérations pourront être modifiés tous les ans.

La présente délibération doit être transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

► Le Conseil Municipal **DECIDE** de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,5% et **EXONERE**, conformément à l'article L.331-9 du code de l'urbanisme : les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes ainsi que les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable Il **PRECISE** que ce taux sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité. ■



Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA ROSE DES VENTS

La commune participe au repas de fin d'année offert par l'association la Rose des Vents à ses membres par le paiement de la somme de **600 €** au traiteur.

Le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention à l'association de **600 €** en lieu et place du paiement direct au traiteur. Cette subvention sera ajoutée à la subvention initiale de **300 €**.

- ▶ **Le Conseil Municipal ACCORDE** une subvention à l'association la Rose des Vents telle que décrite ci-dessus et **PRECISE** que cette subvention sera renouvelée d'année en année.
- ▶ **Les crédits sont inscrits au BP 2014.**

Adoptée à l'unanimité. ■

DECISIONS

Dans le cadre de la délégation générale accordée au maire par délibération du 12 septembre 2014, Monsieur SOULIER informe le Conseil des décisions qu'il a prises.

OBJET : POSE PANNEAUX ACOUSTIQUES MAISON DES ASSOCIATIONS

Le 25 septembre 2014, le maire a procédé à la consultation de trois entreprises pour la pose de panneaux acoustiques à la Maison des Associations :

- ETS VERGNE **9 940 € H.T.**
- ETS DUBOIS **9 800 € H.T.**
- ETS MAZY **11 950,45 € H.T.**

- ▶ **Il a décidé de retenir l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise DUBOIS, pour la somme de 9 800 € H.T. ■**

OBJET : REHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE ET CREATION D'UNE COUVERTURE DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'estimation de ces travaux faite par Corrèze Ingénierie est de **19 900 € H.T.**

Le 24 septembre 2014 le Maire a procédé à la consultation des entreprises qui devaient donner leur proposition pour le 15 octobre 2014.

Il donne connaissance au Conseil des résultats de la consultation

■ Lot 1 - Couverture :

- 1. Ets Bouillaguet : **5 190,82 € H.T.**
- 2. Ets Rouhaud : **6 659,21 € H.T.**

■ Lot 2 - Carrelage :

- 1. Ets Schmit : **4 490 € H.T.**
 - et Ets Bécot : **1 852 € H.T.**
- (cloisons en matériau composite)

- 2. Ets Les Artisans Carreleurs : **4 940 € H.T.**
- (les cloisons ne sont pas chiffrées)

■ Lot 3 - Plâtrerie - Peinture :

- 1. Ets Dauher : **1 250 € H.T.**
- 2. Ets Jaraud : **1 628,80 € H.T.**

■ Lot 4 - Plomberie :

- 1. Ets Dufour : **1 396,67 € H.T.**
- 2. SARL Eric et Laurent : **1 445,07 € H.T.**

- ▶ **Le Maire a décidé de retenir les entreprises les moins disantes pour un total de 14 179,49 € H.T. : Ets Bouillaguet, Ets Schmit, Ets Bécot, Ets Dauher, Ets Dufour. ■**

Carnet Etat Civil

du 01/08 au 31/12/2014

MARIAGES

■ **Constance Marie Clarine ROGER** et **Jean Benoît Marie Ernest TESSON**
29 août 2014
La Chartrouille

■ **Julie Katia CRAMIER** et **Ahmad Javed GOPYNAUTH**
6 septembre 2014
1 rue du 11 novembre



NAISSANCES



■ **Louis Paul SOULIER** né le 12 août 2014
de **Julien SOULIER** et **Sophie LAPEYRE**
Le Pontal

■ **Ange Wesley Patrick COLOMBI-BORG**
né le 15 août 2014
de **Fabien COLOMBI-BORG** et **Maud AMICE**
8 rue du 8 mai

■ **Chloé GISBERT** née le 14 septembre 2014
de **Pierre Clément GISBERT**
et **Lorine Magalie PERIER**
Bois Vidal

■ **Perrine Yvette Jacqueline BROUSSOLLE**
née le 25 septembre 2014
de **Sylvain BROUSSOLLE**
et **Karine OUFFAURE**
La Maurie

■ **Théon Thomas FRUGIER**
né le 27 septembre 2014
de **Cyril FRUGIER** et **Laëtitia LANDES**
6 rue des Monédières

■ **Alice Renée Morgane PLATS**
née le 12 octobre 2014
de **Grégory Patrick Michel PLATS**
et **Estelle Arlette Solange GATEFIN**
Peuch Loule

■ **Margaux Camille Marie GINER**
née le 24 octobre 2014
de **Yohan GINER**
et **Julie LACOMBE**
Le Noyer

■ **Valentine Pénélope COUPPEY**
née le 2 novembre 2014
de **Philippe Pierre Charles COUPPEY**
et de **Keila Ana Hay PAEZ ORTIZ**
Goursat

■ **Joïa TEIGELL**
née le 21 novembre 2014
de **Thomas TEIGELL** et **Elodie ALVES**
Sauvagnac

■ **Clément DUMONT**
né le 18 décembre 2014
de **Quentin DUMONT**
et **Sylvette Marylise AUFRERE**
Cros

■ **Lyam Luc VERDIER CROUZETTE**
né le 19 décembre 2014
de **Morgan André Gilbert VERDIER**
et **Déborah Alexandra Barbara CROUZETTE**
Les Vignottes

DÉCÈS

■ **DUMOND Marie Marcelle**, Veuve Peyrat, **90 ans**
décédée le 17 août 2014
29 rue du 19 mars 1962

■ **Léon Marcel ALGAY**, **87 ans**
décédé le 23 août 2014
La Grandie

■ **Jean Michel Armand LAPEYRE**, **76 ans**
décédé le 25 août 2014
La Grandie

■ **Jean-Louis DUBROCA**, **62 ans**
décédé le 11 novembre 2014
Route de Sauvagnac

■ **Clémence SOUSTRE**, **86 ans**
décédée le 16 novembre 2014
Lauvinerie

■ **Roger AGELOUX**, **80 ans**
décédé le 17 décembre 2014
Le Moulin Haut

